

Rapport d'activité SIAO

2025

Edito

L'année 2025 s'est inscrite dans une dynamique de renforcement et de consolidation, portée par une équipe pleinement engagée face à une réalité de terrain toujours plus exigeante.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec 118 617 appels répondus au 115, soit 325 appels par jour en moyenne, et jusqu'à 404 personnes hébergées par nuit à l'hôtel, la pression sur le dispositif d'urgence n'a jamais été aussi forte. Par rapport à 2022, le nombre d'appels journaliers a progressé de 67 %, témoignant d'une précarisation croissante et d'une demande d'hébergement en constante augmentation. En 2025, ce sont 4 869 personnes différentes qui n'ont pu obtenir de réponse à leur demande, contre 2 893 en 2024 — un doublement qui interpelle et exige de notre part une mobilisation sans faille.

Dans ce contexte, le SIAO a poursuivi et intensifié son action en faveur des personnes les plus vulnérables. La prise en charge de 658 ménages différents sur le dispositif d'urgence, l'accueil des femmes victimes de violences, des jeunes de 18 à 25 ans ou encore des ménages issus de Guyane illustrent la diversité et la complexité des situations auxquelles les professionnels font face chaque jour, avec engagement et humanité.

Au-delà de l'urgence, 2025 a été marquée par la montée en puissance de la Plateforme Territoriale d'Accompagnement (PTA), désormais pleinement opérationnelle. Avec 129 demandes traitées, 73 % d'avis favorables et 48 ménages ayant accédé à un logement, ce dispositif confirme sa pertinence comme levier de sortie durable de la rue. Les 25 CAMU animées sur l'ensemble du département, les 4 revues périodiques réalisées avec les structures partenaires, ainsi que les 52 commissions internes tenues au cours de l'année témoignent d'une coordination territoriale qui se structure et s'affirme.

L'année 2025 a également été proclamée grande cause nationale de la santé mentale. En cohérence avec cette priorité nationale et les besoins croissants des personnes accompagnées, le SIAO du Haut-Rhin a franchi une étape concrète en recrutant deux psychologues au sein de l'équipe. Ces nouvelles expertises permettent désormais d'assurer un soutien psychologique adapté aux personnes hébergées, qu'elles soient en situation d'urgence ou en parcours d'insertion, et ce sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin.

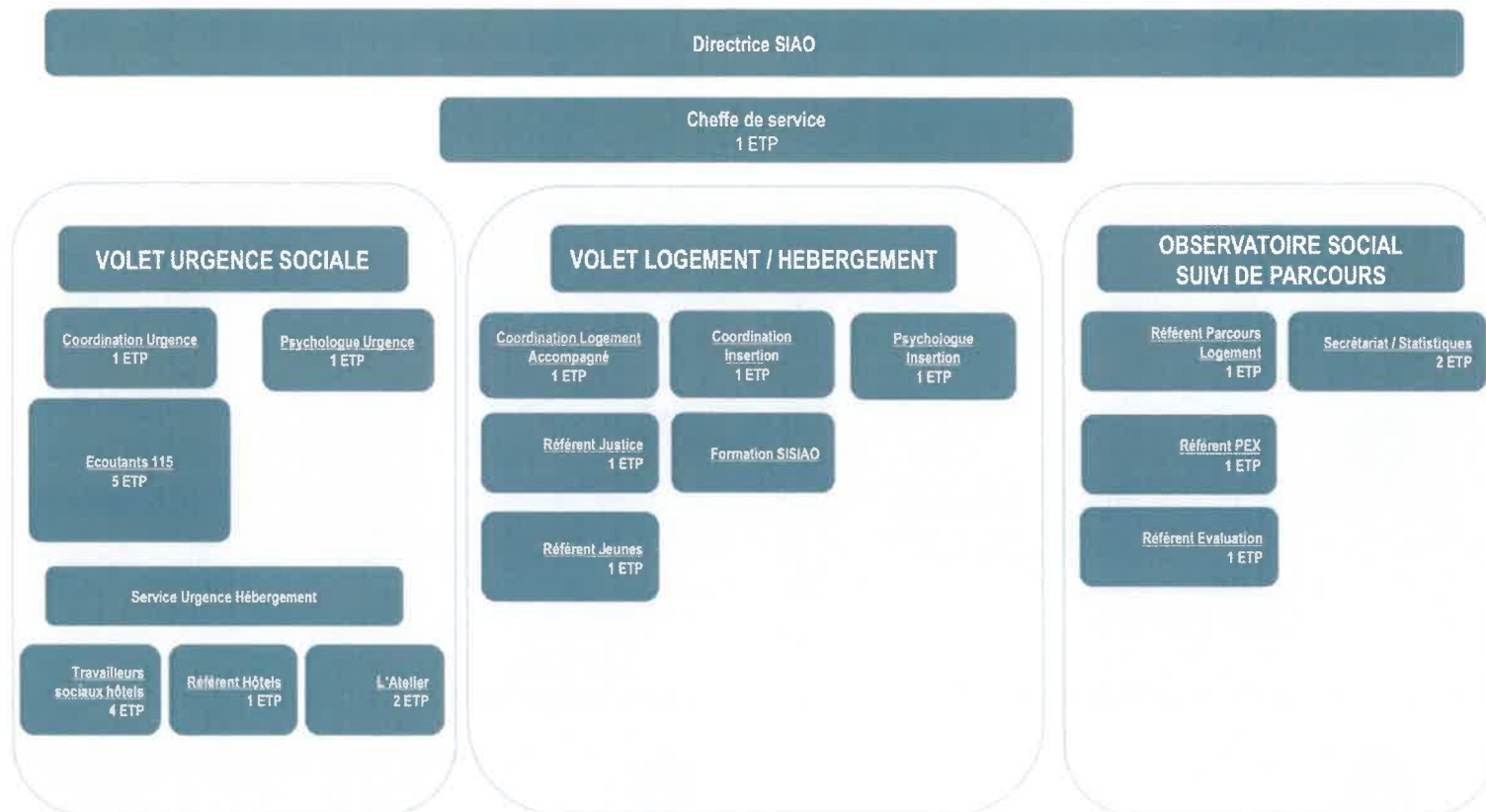
Je tiens à adresser ma plus sincère reconnaissance aux salariés du SIAO pour leur engagement quotidien, faisant souvent face à des situations difficiles. Je remercie également la DDETSPP les bailleurs sociaux et l'ensemble de nos partenaires associatifs et institutionnels, sans lesquels aucune de ces avancées ne serait possible.

Les défis qui nous attendent restent considérables. Mais notre trajectoire est claire : faire du service public de la rue au logement un levier concret de transformation sociale, fondé sur la coopération, la dignité et la continuité des parcours.



Hélène FREY — Directrice

Organisation du SIAO



Mouvement du personnel

Arrivées / CDD

- 1 ETP Travailleur social en CDI pour l'Atelier le 02/06/25
- 1 ETP Psychologue Urgence en CDI à compter du 01/09/25
- 1 ETP Secrétaire en remplacement en CDD du 24/02/25 au 15/04/25
- 1 ETP Ecouteur 115 en remplacement en CDD du 01/07/25 au 11/09/25
- 1 ETP Travailleur social Hôtel en CDD du 14/04/25, présent au 31/12/25
- 1 ETP Travailleur social Atelier en CDD du 06/10/25, présent au 31/12/25
- 1 ETP Ecouteur 115 en CDI à compter du 24/09/25
- 1/2 ETP Psychologue insertion en CDI à compter du 01/04/25
- 1 ETP Chargée prévention des expulsions locatives en CDD du 09/01/25 au 11/04/25
- 1 ETP Travailleur social Hôtel en apprentissage en CDD du 14/04/25, présent au 31/12/25
- 1 ETP Ecouteur 115 en remplacement en CDD du 01/07/25 au 31/07/25
- 1 ETP Ecouteur 115 en remplacement en CDD du 10/10/25, présent au 31/12/25
- 1 ETP Réfèrent jeunes en remplacement en CDD du 07/07/25 au 17/10/25
- 1 ETP Travailleur social hôtel en CDI à compter du 14/04/25
- 1 ETP Secrétaire en CDI à compter du 06/01/25
- 1 ETP Chargé de prévention des expulsions locatives en CDD du 01/11/25, présent au 31/12/25

Sorties

- 1 ETP Secrétaire en CDI : Retraite le 01/03/2025
- 1 ETP Travailleur social Hôtel en CDI : démission le 04/03/25
- 1 ETP Ecouteur 115 en CDI : Retraite le 31/07/25

Les missions du SIAO 68

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, créé par la circulaire du 8 avril 2010, a été consolidé dans ses principes et ses missions par la loi ALUR du 23 mars 2014.

Rappel des missions du SIAO :

01

Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative.

02

Gérer le service d'appel téléphonique pour les personnes ou familles sans solution d'hébergement.

03

Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles, traiter équitablement leurs demandes et faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins.

04

Suivre le parcours des personnes ou familles jusqu'à la stabilisation de leur situation.

05

Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social.

06

Assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale.

07

Produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.

08

Participer à l'observation sociale.

Au cœur de l'urgence

HÉBERGEMENT D'URGENCE

7

hôtels partenaires

404

personnes hébergées
par nuit à l'hôtel

2531

ménages différents pris en charge
sur le dispositif d'urgence en 2025

93 545

appels répondus
au 115

7 185

appels reçus ligne
partenaires

325

appels par jour
en moyenne

9h29

temps de conversation
par jour

79% / 98%

taux décrochés
115 / ligne partenaire

159 ménages FVV — 236 personnes

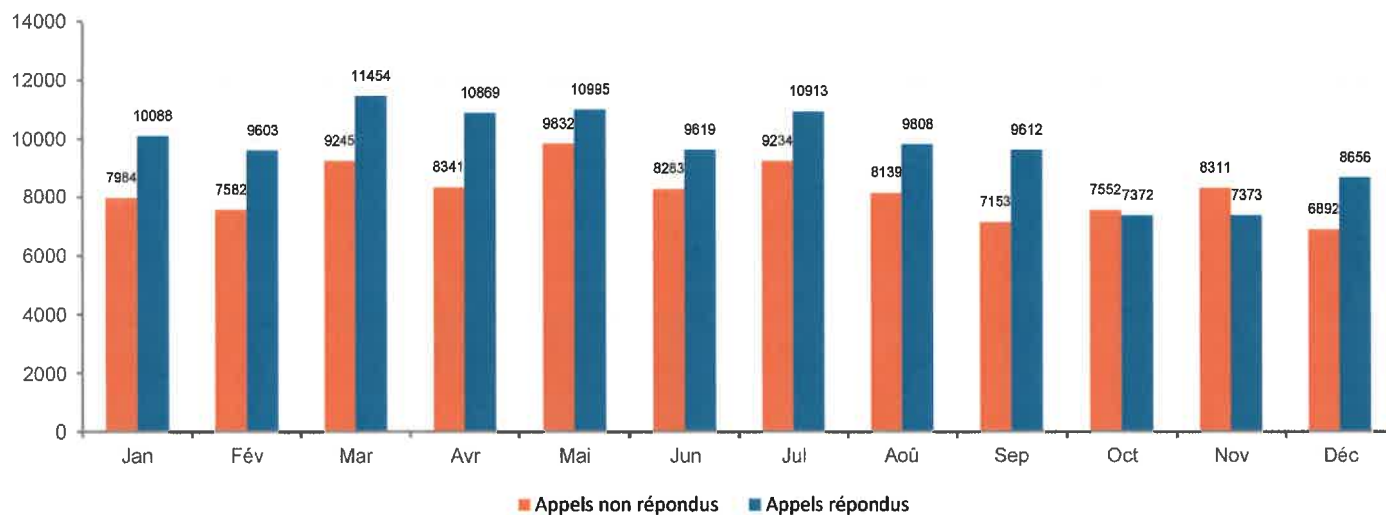
femmes victimes de violences accueillies à l'hôtel



Le 115 est un service ouvert 24h/24, 7 jours/7. À chaque appel, les écoutants réalisent des évaluations flash pour définir le besoin et la vulnérabilité des personnes afin de les orienter vers des solutions d'hébergement d'urgence adaptées en fonction des places disponibles.

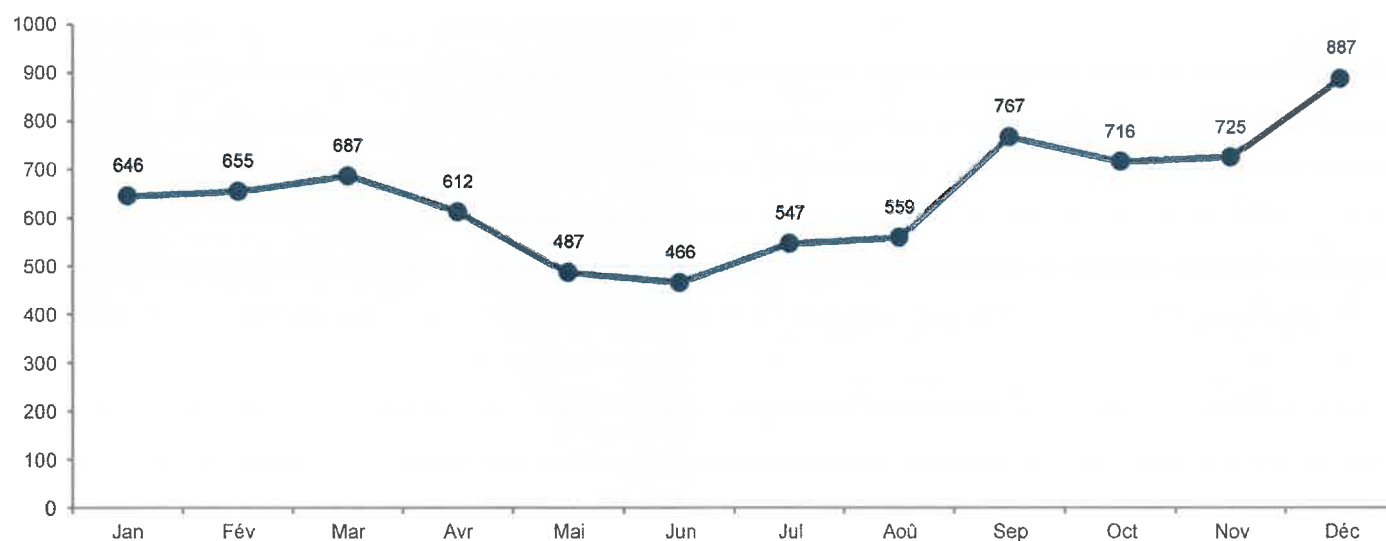
Le nombre d'appels au 115 en 2025 a atteint 118 617, dont 93 545 répondus.

Appels répondus et non répondus



Le nombre d'appels au 115 par jour passe de 183 en 2022 à 325 en 2025, soit une hausse de 67 % avec un taux de décrochés de 79%. Cette augmentation est due en premier lieu à une hausse du nombre de demandeurs mais également à l'évolution du logiciel d'appels. Le nombre d'appels comprenant la ligne 115 et partenaires est de 125 802 appels reçus.

Nombre d'appels partenaires



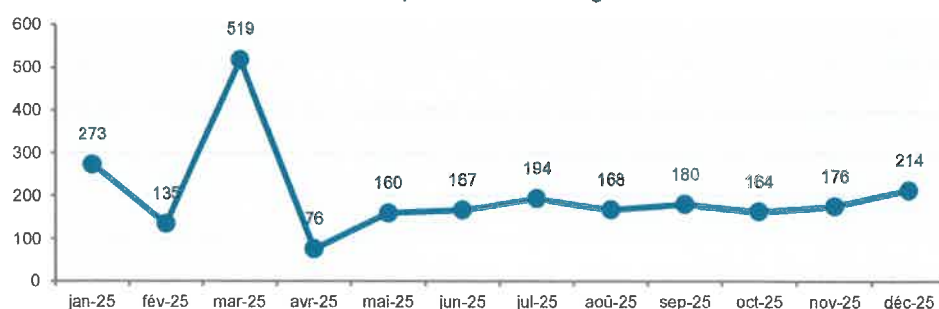
Le 115 a reçu 7 752 appels sur la ligne partenaires en 2025 avec un taux de décrochés atteignant 98%. En décembre, on remarque une forte hausse des appels partenaires due aux périodes de grand froid.

Les demandes pourvues ...

En 2025, 3 851 personnes ont été orientées par le 115 vers un hébergement d'urgence soit 14 personnes par jour.

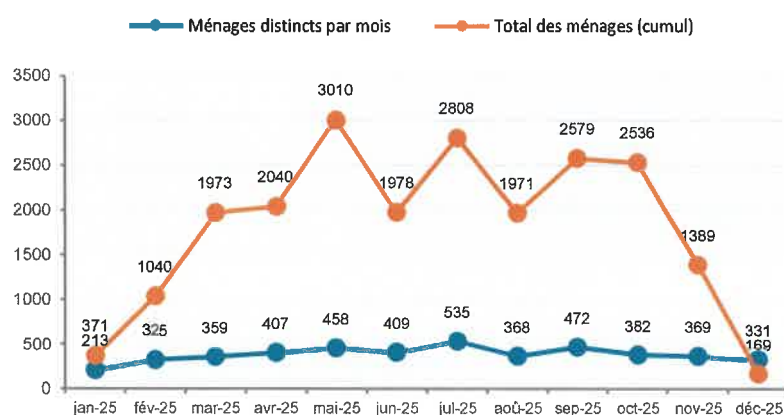
En mars 2025, un pic de prises en charge a été observé, en raison de l'accueil à l'hôtel de nombreuses familles mais également en raison d'une période de froid qui s'est manifestée durant cette période. L'Abri de Nuit, Schoelcher, la Maison du Pont et le Bon Foyer ont connu une rotation plus importante de leurs places.

Demandes pourvues en ménage en 2025



... les demandes non pourvues

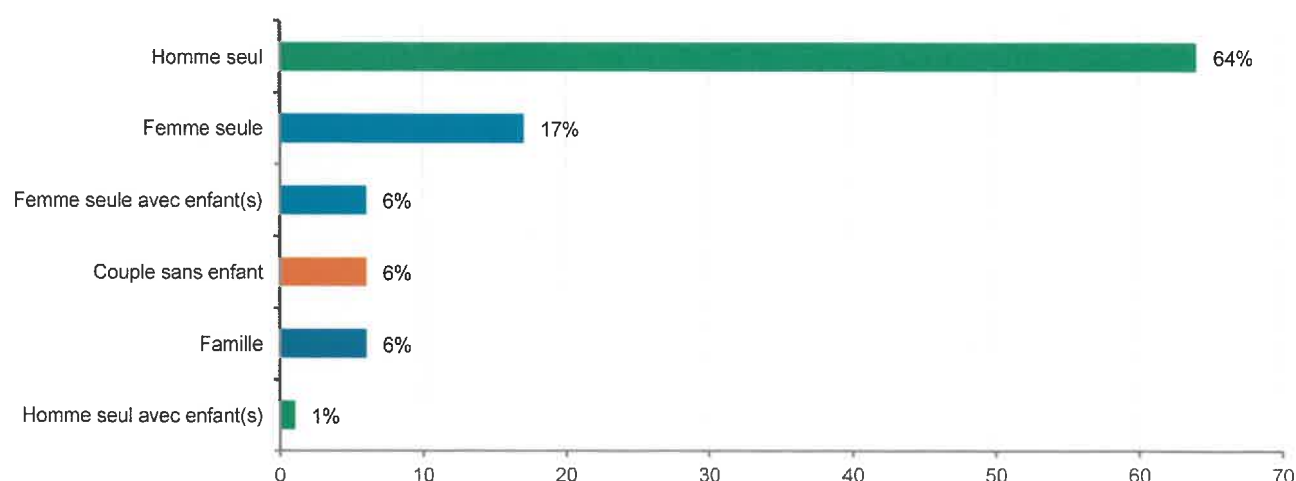
Demandes non pourvues en 2025



Le SIAO a enregistré 20 290 demandes non pourvues soit en moyenne 56 demandes 115 sans orientation.

Le graphique ci-contre montre la répartition mensuelle des demandes non pourvues par **ménages différents** c'est à dire le nombre de personnes distinctes ayant sollicité le 115 chaque mois et le nombre de demandes non pourvues totales. Pendant la période de trêve hivernale, nous observons une diminution des répétitions d'appels.

DEMANDES NON POURVUES PAR COMPOSITION FAMILIALE



Le graphique ci-dessus représente la répartition des demandes non pourvues par typologie des ménages.

En 2025, 64% des demandes non pourvues concernent des hommes seuls. C'est la catégorie la plus représentée.

13% des ménages à la rue sont composés d'enfants. Les mineurs continuent d'être notre préoccupation première, les prises en charge se déclenchent dès qu'une place se libère à l'hôtel, en moyenne après une nuit à la rue.

Période hivernale 2024/2025

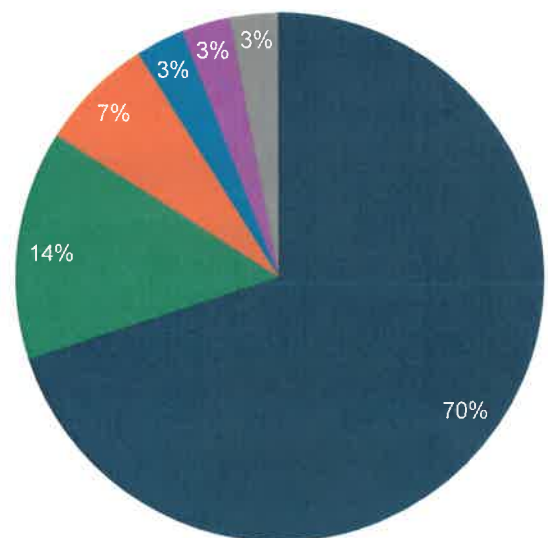
Comme chaque année, la période hivernale permet une augmentation de places d'hébergement. Un travail partenarial est mené avec les différentes associations : APPUIS, Espoir, l'Armée du Salut et ACCES assurent l'organisation de l'hébergement des personnes. Au total, 135 places sont financées par la DDETSP, dont 25 places à la nuitée à l'Abri de Nuit de Mulhouse, pouvant être portées à 35 accueils par nuit lorsque le plan grand froid est déclenché.

Durant cette période hivernale 2024/2025, 239 personnes différentes ont été hébergées sur les places d'hébergement de l'abri de nuit.

Les personnes en provenance de Guyane



TYPE DE SORTIE DES MÉNAGES
EN PROVENANCE DE GUYANE



- Structure d'hébergement d'urgence
- CHRS Insertion
- IML
- CPH
- ALT
- Départ volontaire

En 2025, nous avons continué d'observer une baisse d'arrivée de ménages en provenance de Guyane avec 16 ménages accueillis (soit 75 personnes) contre 91 ménages en 2024.

En additionnant les ménages arrivés en 2024 poursuivant leur hébergement en 2025, nous avons hébergé 36 ménages au total, soit 162 personnes.

Parmi ces ménages, 30 ont quitté le dispositif hôtelier. Le graphique ci-contre détaille les types de sorties. Nous pouvons remarquer que 70% des ménages sont sortis vers une structure d'urgence pérenne.

16

ménages
accueillis en 2025

75

personnes
en 2025

36

ménages
au total

« faire du service public de la rue au logement un levier
concret de transformation sociale »

...En urgence

Le 115 a pour mission d'orienter les personnes sans solution d'hébergement vers des dispositifs de mise à l'abri d'urgence, comme l'hébergement hôtelier.

Les femmes victimes de violences ainsi que les ménages avec enfants sont considérés comme les plus vulnérables et sont systématiquement orientés vers les hôtels.

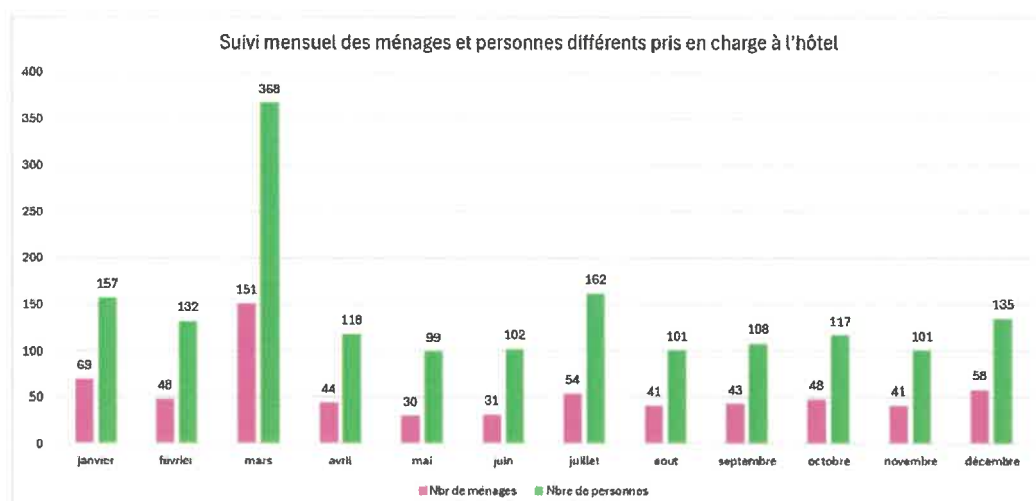
Durant l'année 2025, le SIAO a accueilli 1 700 nouvelles personnes (soit 658 ménages) dans les différents hôtels du département.

Le diagramme ci-dessous montre l'évolution du nombre de ménages et de personnes différents hébergés à l'hôtel au cours de l'année.

Le graphique montre les variations mensuelles du nombre de ménages et de personnes prises en charge à l'hôtel en 2025.

Le pic annuel est atteint en mars avec 151 ménages et 368 personnes différentes.

Le mois de juillet connaît une hausse notable, devenant le deuxième mois le plus élevé de l'année.

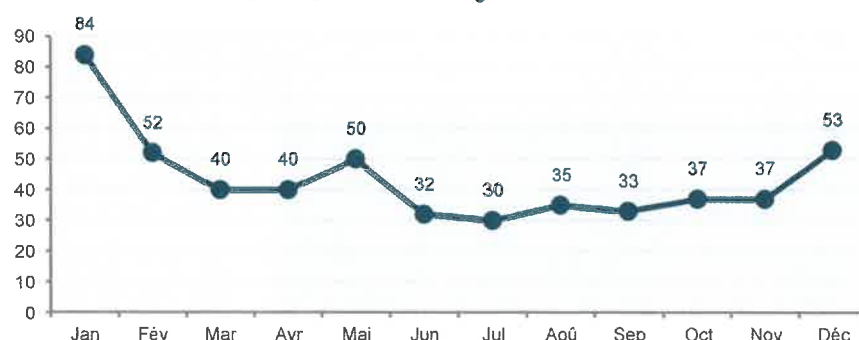


Le graphique à droite, représente les ménages différents accueillis à l'hôtel en 2025.

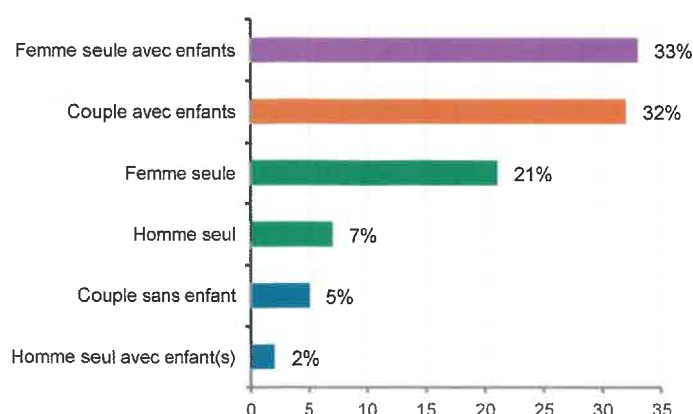
Le dispositif hôtelier a accueilli 523 nouveaux ménages, soit une moyenne de 44 ménages par mois.

En janvier, 84 nouveaux ménages ont été orientés à l'hôtel soit un chiffre deux fois supérieur à la moyenne annuelle. Le premier semestre a enregistré plus d'accueils (278 ménages) que le second (245 ménages).

Nombre de nouveaux ménages accueillis à l'hôtel



TYPOLOGIES DES MÉNAGES ACCUEILLIS À L'HÔTEL



Le graphique ci-contre montre que les familles avec enfants sont largement majoritaires parmi les personnes hébergées à l'hôtel. Elles représentent près de 67 % des situations : 33 % de femmes seules avec enfants, 32 % de couples avec enfants et 2 % d'hommes seuls avec enfants.

Les mères seules avec enfants constituent le groupe le plus important, juste devant les couples avec enfants. À l'inverse, les personnes sans enfants sont moins nombreuses : 21 % de femmes seules (majoritairement des personnes victimes de violences), 7 % d'hommes seuls et 5 % de couples sans enfants.



Un couple de jeunes femmes, âgées respectivement de 27 et 22 ans contactaient le 115 depuis juillet 2024. Toutes deux présentaient un long parcours d'errance entre les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Leur situation a été portée à la connaissance des acteurs de terrain lors de la Coordination des Acteurs des Maraudeurs et de l'Urgence(CAMU).

Concernant la jeune femme de 27 ans, celle-ci a été prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) durant une longue période et dispose d'une expérience en logement autonome. Elle a traversé de nombreuses épreuves douloureuses qui l'ont progressivement conduite vers une consommation de produits. Cette situation a entraîné la perte de son emploi, puis de son logement. Elle présente par ailleurs des troubles psychiques pour lesquels elle bénéficie de soins.

Des comportements agressifs ont été régulièrement observés à l'égard des professionnels des structures d'accueil ainsi qu'auprès du 115.

Concernant la jeune femme de 22 ans, celle-ci demeure très discrète quant à sa propre situation et partage peu d'éléments sur son parcours personnel.

S'agissant de leur parcours commun, les deux jeunes femmes ont indiqué avoir trouvé temporairement refuge chez un tiers mais n'a pu tenir au regard de la relation dégradée avec l'hébergeant. Elles ont donc pris la décision de quitter ce logement, acceptant de se retrouver sans abri plutôt que de demeurer dans un environnement insécurisant. Elles ont, alors, sollicité régulièrement le 115 afin de bénéficier d'une mise à l'abri.

Une orientation vers une structure d'hébergement d'urgence a pu leur être proposée à la semaine via le 115. Néanmoins, au regard des antécédents comportementaux, les établissements concernés ont fait preuve d'une certaine réserve quant à une éventuelle prise en charge.

Dans ce contexte, le 115 a proposé une solution d'hébergement hôtelier au couple, conditionnée au respect d'un comportement adapté au sein de la structure. Malheureusement, les conduites addictives ont rapidement repris, s'accompagnant de comportements incompatibles avec les règles de vie en collectivité. Une décision de fin de prise en charge a alors été actée.

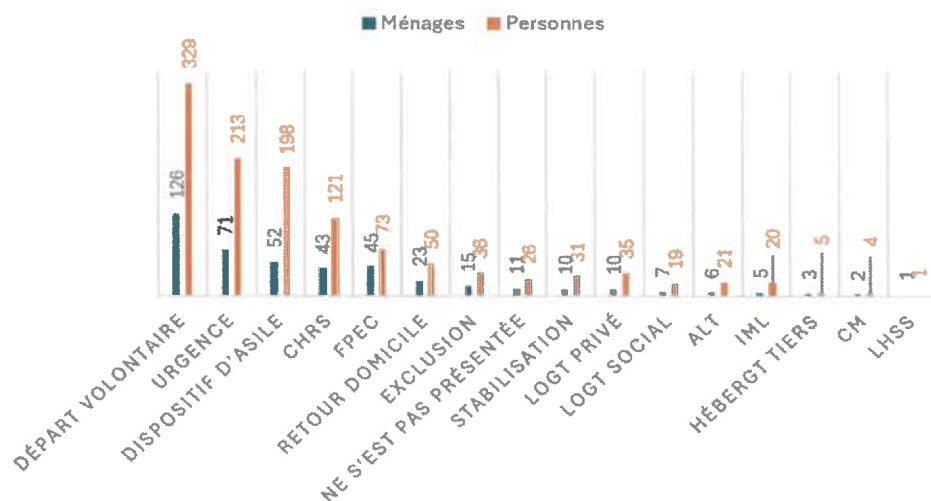
Les deux jeunes femmes ont poursuivi leur errance tout en maintenant des contacts réguliers avec le 115.

Quelques mois après cette première expérience, une nouvelle opportunité d'hébergement hôtelier leur a été accordée. Elles ont semblé avoir pris conscience des enjeux et des conséquences auxquelles elles s'exposeraient en cas de nouveau manquement aux règles établies.

Cette évolution positive a permis leur orientation et leur admission au sein d'une structure d'hébergement d'insertion, constituant une première étape concrète vers la stabilisation de leur situation et l'engagement dans un parcours d'accompagnement adapté à leurs besoins.

« Cette évolution positive a permis leur orientation et leur admission au sein d'une structure d'hébergement d'insertion, constituant une première étape concrète vers la stabilisation de leur situation. »

SORTIES DU DISPOSITIF HÔTELIER 2025

SORTIES DU DISPOSITIF HÔTELIER
2025

TOTAL 2025

430

dont 210 sorties positives

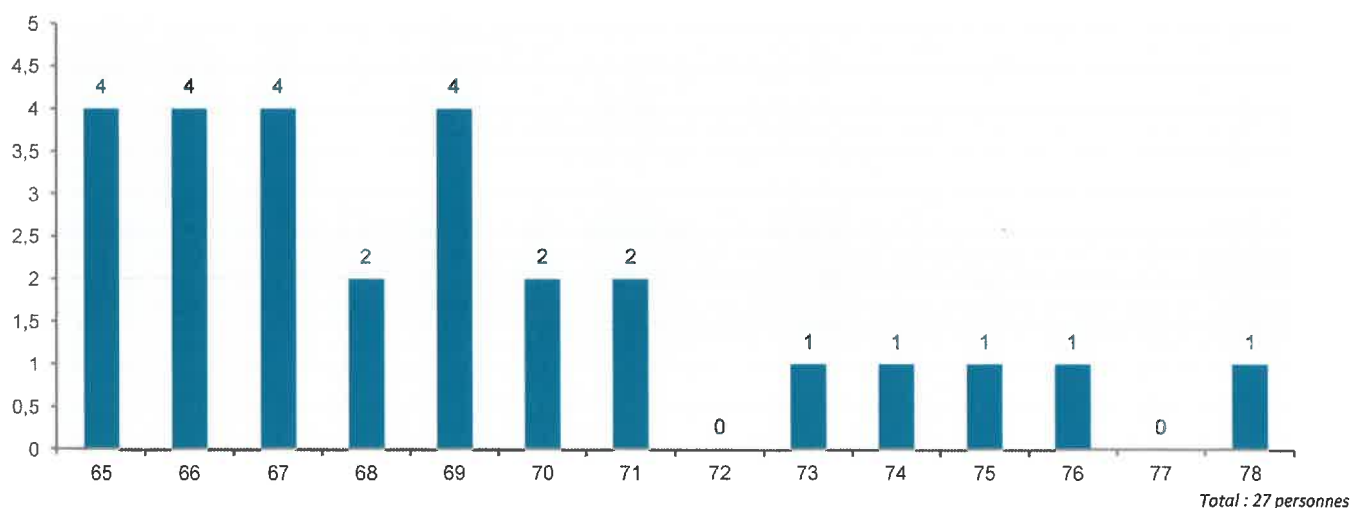
Les sorties du dispositif hôtelier

En 2025, 430 ménages (1 182 personnes) sont sortis du dispositif hôtelier. Les départs volontaires représentent la première cause de sortie avec 329 personnes. Une part importante des ménages a été orientée vers des dispositifs d'hébergement, notamment l'urgence (213 personnes), les dispositifs d'asile (198 personnes) et les CHRS (121 personnes). L'accès à un logement reste plus limité, en raison des ressources, avec 35 personnes orientées vers le parc privé et 19 vers le logement social. Les retours au domicile concernent 50 personnes.

Les personnes de plus de 65 ans

En 2025, le 115 enregistre toujours des demandes d'hébergement de personnes vieillissantes en structure d'hébergement d'urgence, soit 27 personnes différentes. La différence se trouve au niveau de l'âge : alors que l'âge maximal en 2024 était de 65 ans, pour 2025 le 115 a proposé des hébergements pour des personnes jusque 78 ans.

Nombre de personnes vieillissantes prises en charge par âge en 2025 (personnes différentes)



Les Femmes Victimes de Violences

Le 115 a pour mission d'assurer la mise à l'abri inconditionnelle des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales qui contactent le numéro d'hébergement d'urgence. L'absence de dépôt de plainte ne constitue pas un motif de refus d'hébergement ou d'accompagnement.

Évaluation et orientation

À la réception de l'appel, le 115 réalise une évaluation « flash » afin de préciser la date, la nature et le lieu des violences. L'orientation vers un hôtel partenaire est ensuite déterminée en fonction de la composition familiale du ménage et des places disponibles.

Le partenariat

La prise en charge des femmes hébergées à l'hôtel s'inscrit dans le cadre d'un partenariat formalisé entre le SIAO et SF68. Dans les cinq jours suivant l'arrivée du ménage, les travailleurs sociaux de Solidarité femmes rencontrent la famille pour réaliser une évaluation et proposer un accompagnement AVDL si la situation le permet. L'ensemble des informations est partagé et mis à jour en temps réel dans le logiciel SI-SIAO, garantissant un suivi coordonné entre les deux structures.

Suivi et continuité du parcours

Tout au long du séjour, l'objectif est d'éviter tout risque de retour au domicile ou de contact avec l'auteur des violences, en orientant le ménage vers une solution d'hébergement ou de logement adaptée. Les ménages accompagnés dans le cadre de l'AVDL de Solidarité femmes sont orientés directement vers le logement dès que cela est possible.



PLATEFORME D'ECOUTE



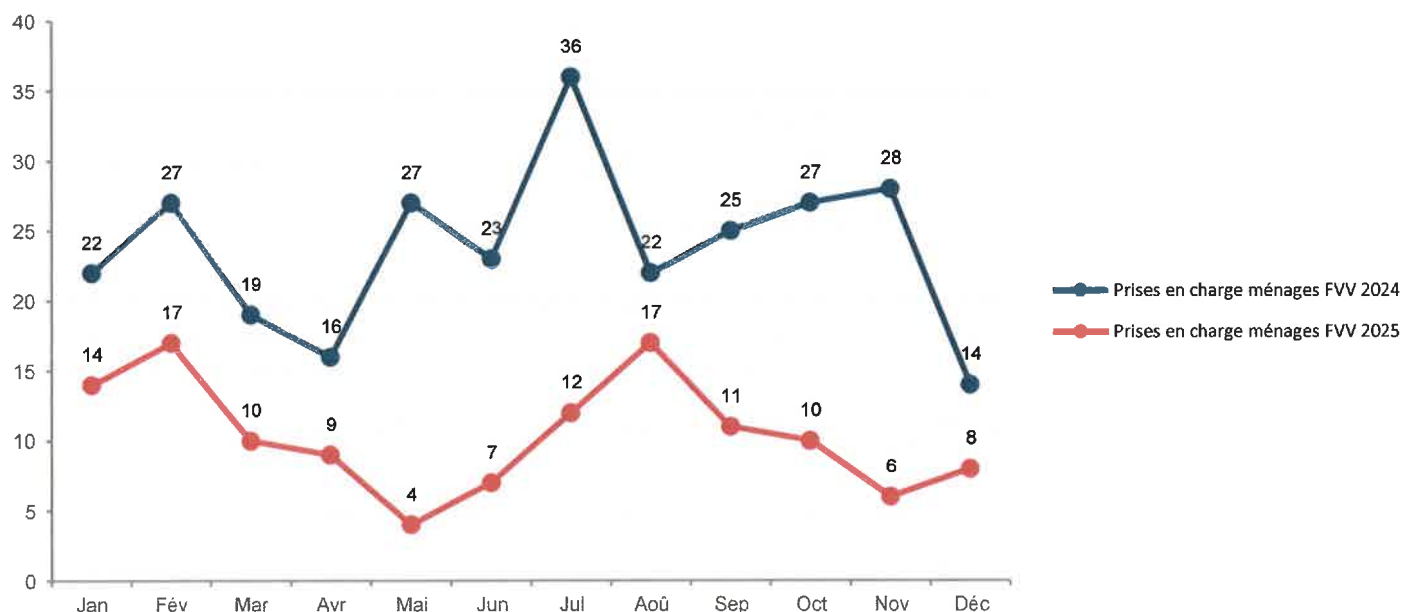
appel anonyme et gratuit 7 jours/7 - 24h/24



- POLICE : 17
- POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES : 114 par SMS
- ENFANCE MALTRAITÉE : 119



Comparatif des ménages FVV pris en charge entre 2024 et 2025



Ce graphique met en évidence un écart important entre les prises en charge enregistrées en 2024 et celles de 2025. En 2024, les chiffres restent élevés tout au long de l'année, avec un pic marqué en juillet à 36 prises en charge, et une moyenne mensuelle avoisinant les 22 situations. En 2025 en revanche, les chiffres baissent dès le printemps : après un début d'année relativement proche de 2024 (14 en janvier, 17 en février), on observe une baisse à partir d'avril, atteignant 4 prises en charge en mai, puis 6 en juin. Si une légère remontée s'amorce à partir de juillet (11 à 12), les niveaux demeurent très largement inférieurs à ceux de l'année précédente sur l'ensemble des mois.



Quelles sont les missions des travailleurs sociaux hôtels ?

Le 115 du Haut-Rhin assure l'hébergement inconditionnel de familles au sein de différents établissements hôteliers partenaires. L'ensemble de ces ménages bénéficie d'un accompagnement social individualisé tout au long de leur séjour, dans l'objectif de clarifier et de stabiliser leur situation en vue d'une orientation adaptée vers une structure d'urgence, d'insertion ou vers un logement en Intermédiation Locative (IML).

Organisation de l'accompagnement social :

Chaque travailleur social se voit confier le suivi d'un nombre de ménages hébergés. La répartition des références est réalisée collectivement en équipe, sous la supervision de la coordinatrice.

Déroulement du premier entretien

Lors du premier entretien, plusieurs étapes sont systématiquement réalisées :

- Présentation et signature du règlement intérieur de l'hôtel : le document est lu conjointement avec le ménage, signé, puis scanné et intégré au dossier informatisé de la personne.
- Présentation du cadre et des modalités de l'accompagnement social : les objectifs, le rôle du travailleur social référent ainsi que les engagements réciproques sont explicités.
- Évaluation globale de la situation : un recueil approfondi des informations est réalisé afin de disposer des éléments nécessaires à la mise en place d'un accompagnement adapté durant le séjour et en vue des orientations à venir.

Démarches réalisées dans le cadre de l'accompagnement

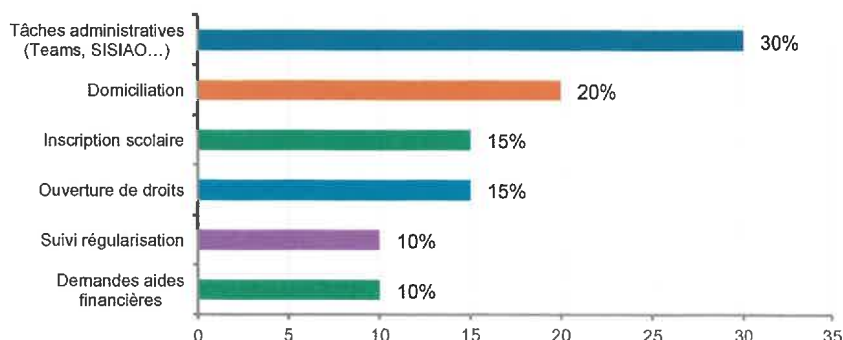
Le travailleur social intervient selon un ordre de priorité défini, articulé autour des axes suivants :

1. La domiciliation
2. L'accès aux droits en matière de santé
3. L'avis d'imposition — Pour l'ensemble des personnes relevant du droit commun, le travailleur social s'assure qu'elles sont en possession de leur dernier avis d'imposition.
4. La scolarisation des enfants — Le travailleur social veille à ce que les enfants du ménage soient régulièrement inscrits dans un établissement scolaire. Pour les familles nouvellement arrivées, des orientations spécifiques sont effectuées en fonction de l'âge des enfants et de leur niveau de maîtrise de la langue française.
5. Les démarches de régularisation administrative
6. La saisie des demandes d'insertion et de logement accompagné sur le SI-SIAO

Sur le graphique ci-contre, il est détaillé les principales tâches des travailleurs sociaux à l'hôtel.

Nous pouvons relever que les tâches administratives occupent 30% dont la réalisation de demandes d'insertion sur le logiciel SI-SIAO.

TÂCHES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX HÔTEL



Que fait le référent hôtelier 115

Le référent hôtelier constitue le premier lien avec les établissements hôteliers avec lesquels une convention de partenariat a été établie pour l'hébergement des ménages dans le cadre de la mise à l'abri via le 115.

Suivi et contrôle des hôtels

Il effectue une visite quotidienne dans les hôtels partenaires afin de s'assurer de la qualité des conditions d'accueil. À cette occasion, il vérifie l'état des chambres ainsi que le bon fonctionnement des équipements et signale sans délai toute anomalie nécessitant une intervention, qu'il s'agisse d'un besoin d'entretien ou d'une situation de dégradation.

Coordination des transferts

Il assure l'organisation et l'accompagnement des transferts de ménages, que ce soit vers d'autres structures d'hébergement ou entre hôtels. Il travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice pour planifier chaque transfert dans les meilleures conditions, en veillant à la transmission des informations essentielles : date, identité du ménage, adresse et horaires.

Accès à l'alimentation

Il maintient un lien régulier avec les restaurants solidaires partenaires — « La Manne » et l'ALSA — afin de garantir la distribution quotidienne des repas au sein des hôtels. Il se rend également auprès de la Banque Alimentaire et des Restaurants du Cœur pour réceptionner des denrées alimentaires destinées aux personnes hébergées.

Logistique et vie de l'équipe

Il assure le suivi et l'entretien des véhicules de service et prend en charge les petits travaux de maintenance au sein des locaux du SIAO. Il accompagne par ailleurs la coordinatrice lors des permanences dédiées aux participations financières des ménages.

Animation et lien social

En lien avec l'équipe, il participe à l'organisation d'activités à destination des familles hébergées, telles que des sorties au lac ou l'animation du parc Miquey durant la période hivernale, contribuant ainsi à rompre l'isolement et à maintenir un cadre de vie agréable malgré des conditions précaires.

Un engagement humain au quotidien au-delà de ses missions opérationnelles

Le référent hôtelier place systématiquement le respect et le bien-être des personnes hébergées au cœur de son intervention. Il communique avec bienveillance et clarté auprès des ménages comme des partenaires hôteliers. Il apporte régulièrement des dons de jeux et jouets pour les enfants, et réserve toujours une attention particulière aux adultes pour égayer leur quotidien. Son engagement humain, discret mais constant, contribue pleinement à la qualité de l'accompagnement proposé par le SIAO.



Comme Uggy et ses bons tuyaux, notre référent hôtelier est bien plus qu'un couteau suisse : c'est l'homme incontournable de l'équipe, celui sur qui on peut toujours compter, qui sait tout faire, anticipe tout et ne laisse jamais personne sans solution !"

Les activités du SIAO

Pour permettre aux personnes hébergées dans les hôtels de vivre des moments conviviaux, le SIAO met en place des activités :

L'atelier manuel

C'est avec l'Atelier et le camping-car que nous avons mis en place durant l'été 2025, dans deux hôtels, un après-midi « ateliers créatifs peinture » pour les enfants. Nous leur avons demandé de dessiner quelque chose qui les représentait : le 115 et l'hôtel, leur famille, ou encore leur parcours vu à travers leur regard d'enfant.

Nous avons récolté les dessins et avec l'accord des enfants nous les avons affichés dans les locaux du SIAO.

Une sortie extérieure

En période de grande chaleur pour permettre aux familles de se rafraîchir et de profiter du beau temps, nous avons organisé une sortie au lac de Reiningue. Cette journée était ponctuée de baignades, d'échanges, de sourires et d'un repas offert par le SIAO. Nous nous sommes chargés de transporter toutes les familles qui souhaitaient y participer.

Les goûters de fin d'année

Les fêtes de fin d'année riment avec moments conviviaux... peu importe où l'on se trouve. Nous tenions à fêter cette période avec les ménages hébergés à l'hôtel. Pour ce faire, durant la période des fêtes de fin d'année 2025, nous avons organisé des « goûters de fin d'année » dans chaque hôtel afin d'apporter un peu de chaleur à ces familles, en offrant un cadeau aux enfants et en partageant des échanges chaleureux avec les adultes autour d'une boisson chaude et de quelques gourmandises sucrées. Une petite pause appréciée des petits comme des grands !

Le Parc Miquev

De décembre à mars, chaque samedi, les familles hébergées à l'hôtel sont accueillies au parc Miquev, à proximité du zoo de Mulhouse. Elles peuvent y partager un goûter, jouer à des jeux de société, profiter du jardin et passer un moment convivial loin des difficultés du quotidien.

Dans la continuité du succès des samedis « Partage au jardin », ACCES, le Jardin Miquev et l'Ordre de Malte ont organisé au printemps 2025 une journée festive à destination des enfants et de leurs familles. Jeux, animations et grillades ont rythmé cette journée placée sous le signe de la convivialité et du partage. Soutenue notamment par la Banque Alimentaire, cette initiative illustre une nouvelle fois la mobilisation des partenaires locaux pour offrir des temps de répit, de rencontre et de solidarité aux personnes en situation de précarité.



Témoignage de la famille M...

Nous sommes une famille de 6 personnes actuellement hébergée à l'hôtel par le 115.

Il y a ma femme et mes 4 enfants qui sont âgés de 16, 13, 9 et 5 ans.

Je suis originaire de la République Démocratique du Congo et ma femme du Nigéria.

Nous nous sommes rencontrés en Lybie.

J'ai quitté la RDC pour éviter les conflits liés à la guerre en passant par le Soudan pour aller travailler en Lybie.

Ma femme est passée par le Niger avant d'arriver en Lybie.

Nous vivions convenablement, nous avions un travail et un logement pendant 13 ans.

Trois de nos enfants y sont nés.

Malheureusement la guerre a éclaté en Lybie. Les terroristes kidnappaient des personnes dans leur logement donc nous avons été obligés de prendre la décision de quitter le pays pour notre sécurité.

Nous sommes venus en France en passant par l'Italie.

Avec l'argent que nous avons économisé, nous avons pu financer 2 nuits à l'hôtel mais nous nous sommes vite retrouvés à court d'argent et l'hôtel a dû faire appel aux forces de police pour nous faire sortir. En plein hiver, nous nous sommes retrouvés dehors et sans solution. C'est ainsi que le 115 nous a proposé une solution de mise à l'abri à l'hôtel.

En 2023, nous avons été déboutés de notre demande d'asile, mais ma fille de 4 ans a obtenu le statut de réfugié par la CNDA en 2024.

Ma femme, elle a déposé une demande de TS pour parent d'enfant réfugié.

Aujourd'hui, ma femme a reçu un titre de séjour et ma demande est toujours en cours d'instruction.

Nous avons eu une bonne nouvelle de notre assistante sociale qui nous a annoncé que nous avons été orientés vers une place en stabilisation, donc nous sommes très contents de pouvoir quitter l'hôtel.

Je suis très reconnaissant d'avoir rencontré de bonnes personnes sur mon chemin pour m'aider, mais aussi envers le 115 de nous avoir hébergé et envers l'état français pour la scolarité de mes enfants.



« Je suis très reconnaissant d'avoir rencontré de bonnes personnes sur mon chemin pour m'aider, mais aussi envers le 115 de nous avoir hébergé et envers l'état français pour la scolarité de mes enfants. »

Un toit comme vecteur d'insertion

L'année écoulée a été rythmée par une activité soutenue au sein du SIAO, marquée par des orientations des personnes en demande de logement et d'hébergement, des ajustements successifs, une mobilisation dynamique et continue des partenaires, ainsi que par le traitement de situations complexes dans les parcours liés à l'accès au logement.

La demande SIAO constitue un outil essentiel de lisibilité des parcours des ménages.

Elle permet d'identifier les ruptures, les vulnérabilités et les problématiques rencontrées au cours du parcours de stabilisation.

Elle retrace notamment les sorties de dispositifs (hébergement, ASE, hospitalisation, détention), met en évidence les points de fragilité (violences, rupture familiale, fin d'hébergement chez un tiers) et facilite le repérage des situations d'urgence.

Au fil des mois, le SIAO a assuré également la coordination des dispositifs d'insertion et de logements accompagnés permettant de favoriser des réponses adaptées aux personnes en demande. La coordination des dispositifs vise à accompagner leur déploiement, à garantir une cohérence des orientations à l'échelle départementale, à clarifier les parcours d'accès au logement et à l'hébergement et à offrir une lecture lisible et structurée de l'activité menée.

HÉBERGEMENT / LOGEMENT :

2152 ménages en demande dont :

- 1105 ménages en demande en insertion
- 351 demandes en Inter Médiation Locative
- 203 demandes d'accompagnement
- 10 demandes non renseignées

soit **3604** personnes

178 logements mobilisés pour l'IML

95 ménages ont accédé à l'hébergement en 2025 : dont

- **50** ménages ont obtenu une place en CHRS,
- **11** ménages ont été orientés vers des dispositifs de stabilisation,
- **28** ménages ont intégré une place en ALT.
- **6** ménages ont accédé au logement.



Illustration du parcours d'une demande SIAO



LES DISPOSITIFS LOGEMENT

Le SIAO assure le suivi, l'articulation et la cohérence à l'échelle départementale des dispositifs logement accompagné. C'est dans cette optique que le SIAO a renforcé sa veille opérationnelle et mis en place des temps de coordination individualisés avec les partenaires en charge des dispositifs de résidence sociale et d'IML.

Ces ajustements ont permis d'améliorer la qualité du suivi et d'assurer une remontée de données plus fiable et plus régulière.



Au cours de l'année 2025, le SIAO a recensé et étudié :

656 demandes d'orientation vers
le logement accompagné, représentant :

- **1 092** personnes en demande
- **351** ménages en d'IML soit 755 personnes concernées.
- **280** demandes enregistrées vers la Résidence Sociale.
- **25** demandes enregistrées vers les pensions de famille/Maisons Relais ou les Résidences Accueil.



Parmi les dispositifs de logement les plus sollicités en 2025, on retrouve l'intermédiation locative qui comptabilise 53 % des demandes logement recensées.

En seconde position, les dispositifs de logements-foyers représentent 47% des demandes, dont la résidence sociale concentre à elle seule 91,5% des orientations.

Elle constitue une réponse essentielle pour les ménages de petite composition qui ont besoin d'un cadre stabilisant.

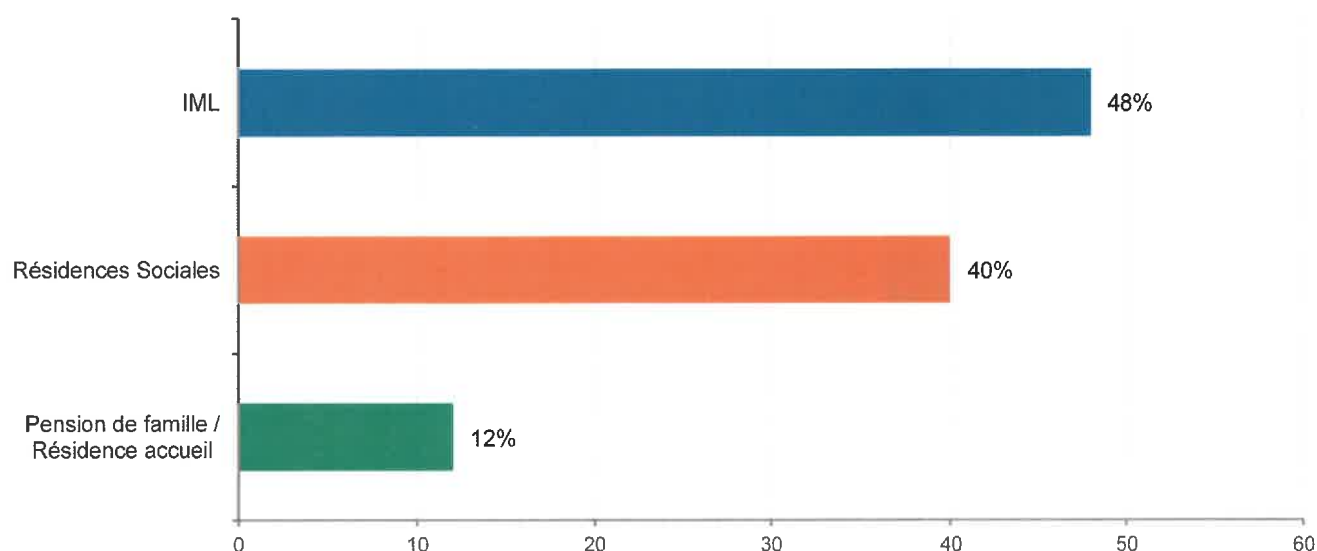
La résidence sociale devient ainsi un espace de transition indispensable pour sécuriser ces parcours et offrir une réponse logement adapté à la situation économique.

Ce que cela révèle :

La résidence sociale constitue une solution de stabilisation pour des publics qui ne peuvent pas encore accéder à un logement du fait notamment de fragilités économiques.

Elle offre un cadre sécurisé, avec un accompagnement adapté permettant de reconstruire progressivement un projet résidentiel et apporte une réponse adaptée aux besoins de ménages de petite composition notamment pour les personnes isolées.

RÉPARTITION DES ADMISSIONS PAR DISPOSITIFS LOGEMENT EN 2025



L'InterMédiation Locative

Quand l'accompagnement rend le logement possible...

L'intermédiation locative permet l'accès au logement pour des ménages dont la situation administrative et personnelle répond aux exigences d'un logement autonome.

Elle s'adresse à des personnes disposant de ressources stables, d'une situation fiscale à jour, et présentant les capacités nécessaires pour habiter un logement de manière responsable : gestion du quotidien, respect du voisinage, autonomie dans les démarches...

Ce dispositif constitue ainsi une porte d'entrée vers le logement durable. Il offre un cadre sécurisé où le ménage peut s'installer tout en bénéficiant d'un accompagnement social adapté et personnalisé.

L'un des atouts majeurs réside dans la possibilité de glissement de bail qui permet une transition progressive et sécurisée vers un bail classique. Cette évolution renforce le maintien dans le logement et inscrit le ménage dans un parcours résidentiel pérenne.

Au cours de l'année 2025 le SIAO a recensé :

351 demandes d'orientation vers l'IML soit 755 personnes.

83 ménages ont intégré un logement via l'IML, ce qui représente 169 personnes accompagnées

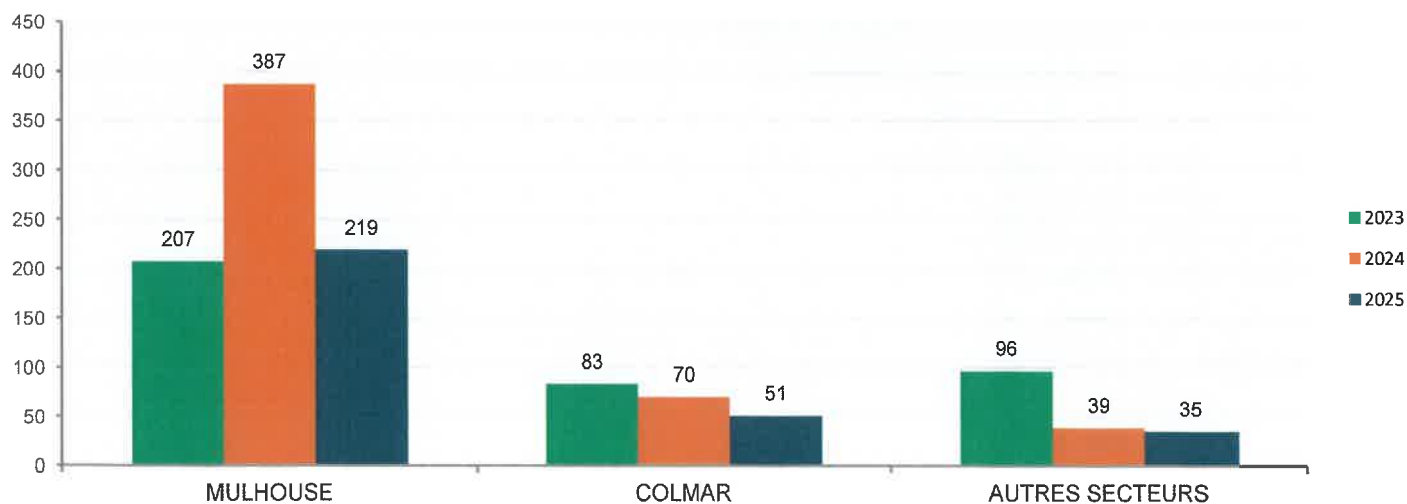
Néanmoins, l'observation des données sur 3 ans met en évidence une tendance générale à la baisse des demandes IML, tous secteurs confondus.

Une baisse significative des demandes sur le secteur de Mulhouse entre 2024 et 2025 se dessine.
387 demandes en 2024 contre seulement 219 demandes en 2025 soit une baisse de 43 % des demandes sur ce secteur.

Plusieurs causes possibles pour expliquer ce phénomène :

- une précarisation budgétaire accrue limitant les possibilités d'accès au logement via l'IML
- des situations administratives instables freinant l'éligibilité ou la mobilisation des dispositifs logement
- une accentuation des situations complexes ne relevant pas directement du logement mais d'autres formes de prise en charge.

Comparatif des demandes recensées en IML de 2023 à 2025
dans le Haut-Rhin par secteur géographique



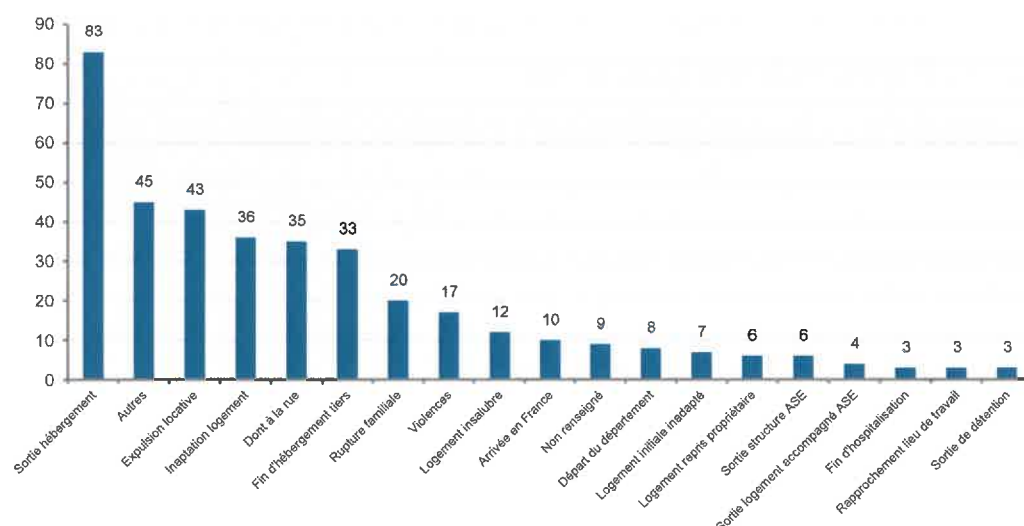
46 demandes sans préférence sectorielle

Le graphique ci-contre présente l'ensemble des motifs de demandes IML identifiés en 2025 dans le cadre de l'accès au logement.

On observe que l'IML soutient en premier lieu les sorties de dispositifs d'hébergement qui représentent le motif le plus fréquent.

Les expulsions locatives constituent le second motif de sollicitation de l'IML ce qui reflète la fragilité des ménages dans l'accès et le maintien en logement.

Répartition des motifs des demandes SIAO en IML en 2025



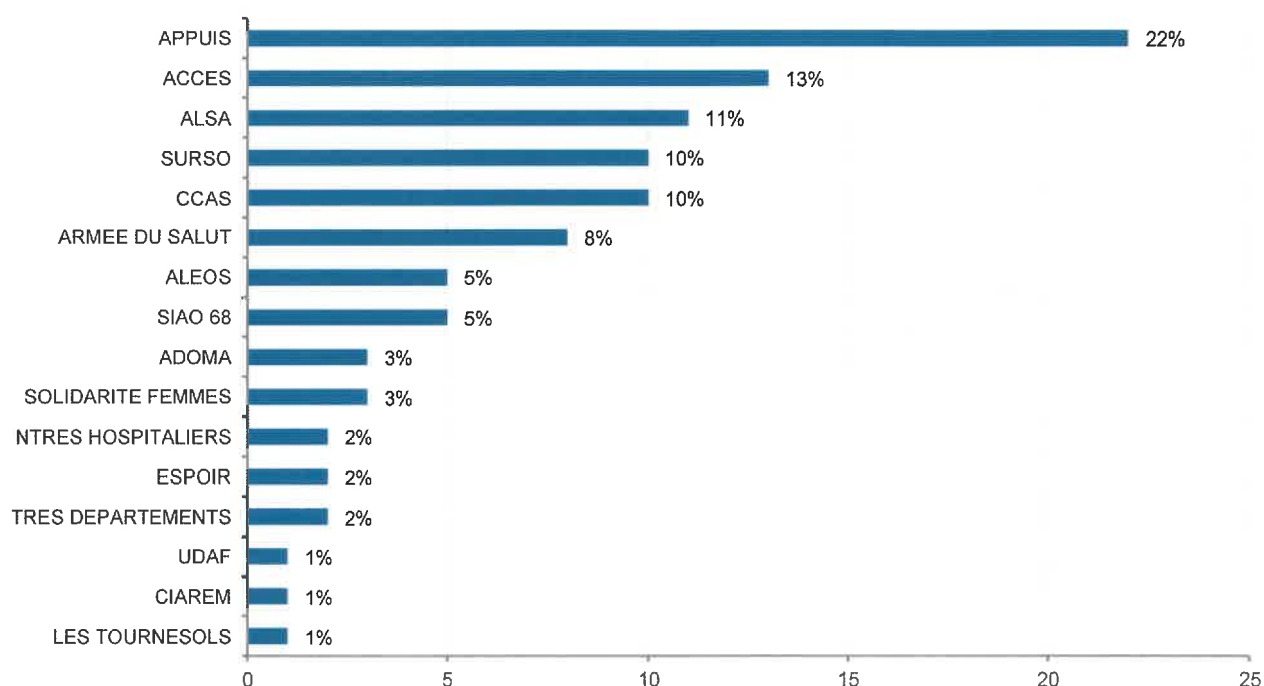
Les prescripteurs territoriaux

Les prescripteurs se mobilisent dans le repérage et l'accompagnement des projets résidentiels des ménages, puis poursuivent ce travail en orientant vers l'IML lorsque la situation nécessite un appui pour sécuriser l'accès au logement.

Dans cette logique ils enregistrent des demandes SIAO afin de préparer l'accès au logement des familles.

Le graphique montre que les prescriptions IML en 2025 proviennent d'un ensemble varié de partenaires : associations, services sociaux, structures d'hébergement, acteurs hospitaliers et institutions spécialisées.

Les prescripteurs IML en 2025



Les ménages accueillis en IML

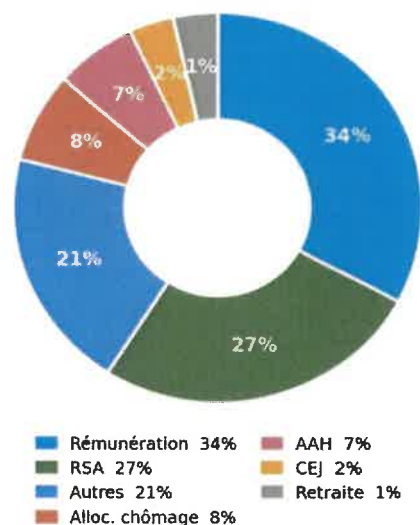
En 2025, les personnes isolées constituent la majorité des ménages accueillis en IML avec 53 %. Les familles monoparentales comptent pour 22 %, suivies des couples avec enfants (19 %) puis des couples (6 %).

Les personnes accueillies en IML disposent, pour la plupart de ressources limitées.

Une part importante des ménages concernés vivent de revenus professionnels parfois instables, tandis qu'un nombre presque équivalent dépendent du RSA.

Les autres types d'allocations (chômage, AAH, retraite, CEJ), bien que moins représentés, restent des ressources fragiles, ce qui traduit une précarité économique généralisée au sein du public accueilli en IML.

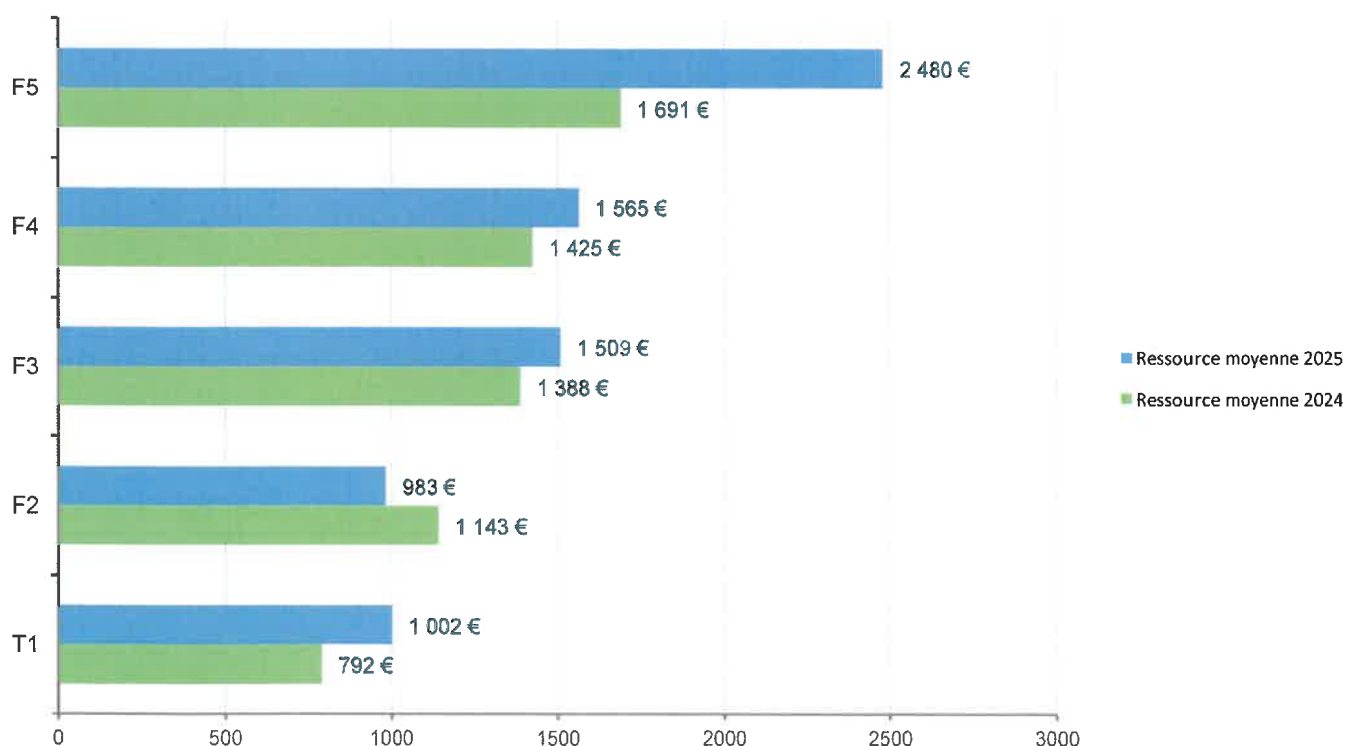
Nature des ressources de personnes accueillies en IML



Le comparatif 2024-2025 montre une hausse générale du montant des ressources des ménages pour toutes les typologies de logements en IML.

Cette évolution confirme que les ménages accompagnés se retrouvent face à un marché locatif de plus en plus coûteux, ce qui complique la construction et la sécurisation de leur projet résidentiel.

Comparatif 2024-2025 des ressources moyennes par typologies logement en IML



Exemple d'une situation concrète illustrant la manière dont l'IML intervient dans des parcours fragilisés et de plus en plus complexes.

Monsieur B., 53 ans, bénéficie d'une mesure d'IML en 2025. À la suite d'une perte d'emploi, il perd son logement en quelques semaines et alterne entre hébergements précaires chez des connaissances et nuits d'hôtel proposées par le 115. Cette succession de ruptures fragilisent son autonomie et complexifie ses démarches.

Face à cette situation, il sollicite son assistante sociale, qui l'oriente vers un travailleur social prescripteur. Celui-ci signale sa situation au SIAO.

Entretemps, Monsieur B. retrouve un emploi en CDI ce qui améliore sa stabilité financière mais ne suffit pas à sécuriser un logement par ses propres moyens.

La Commission interne du SIAO décide de l'orienter vers l'IML, dispositif adapté à son profil : autonomie suffisante, revenus permettant le paiement du loyer, besoin d'un cadre résidentiel stable pour consolider son insertion professionnelle.

L'IML lui permet d'accéder rapidement à un logement, de stabiliser sa situation, de bénéficier d'un accompagnement social depuis le logement et d'éviter un retour à l'hébergement d'urgence. Monsieur pourra se maintenir dans son logement grâce au glissement de bail.



L'IML spécifique

Le public jeune (18-25 ans) présente des besoins et des vulnérabilités spécifiques qui justifient la mise en place d'un accompagnement dédié au sein de l'IML.

Cette transition se complexifie en raison des ruptures successives liées notamment à la sortie des dispositifs de protection, à l'entrée dans la vie active et à l'accès à un logement autonome.

Les parcours sont souvent marqués par une précarité économique, une instabilité résidentielle, des ruptures familiales ou institutionnelles, ainsi qu'une faible maîtrise des démarches administratives.

En 2025, sur 350 demandes, 46 concernaient des jeunes, soit 13,14 % des sollicitations.

Ces chiffres confirment l'importance d'un dispositif spécifiquement pensé pour répondre aux besoins d'un public en transition, nécessitant un soutien renforcé pour accéder à une autonomie réelle et durable.

L'IML prévoit également la prise en compte d'un public en grande marginalisation, nommé IML GRANDS EXCLUS. Il offre un accompagnement intensif pour permettre une stabilisation progressive de la situation à partir de l'accès logement.

Ce public reste minoritaire, représentant 1.14% des orientations en intermédiation locative.

Les résidences sociales



En 2025, la résidence sociale s'est imposée comme l'un des dispositifs les plus sollicités pour l'accès au logement. Elle constitue une alternative économique au logement social et au parc privé, et s'adresse principalement aux ménages de petite composition : personnes seules, couples ou parfois petites familles monoparentales en recherche de stabilité résidentielle.

Pensée comme un tremplin, elle offre un logement accessible grâce à des charges faibles et maîtrisées, tout en facilitant l'accès à un habitat autonome et durable. Elle contribue ainsi à stabiliser des parcours souvent marqués par l'instabilité ou la fragilité financière et sécurise la transition vers un logement pérenne.

Le SIAO assure des rencontres de coordination mensuelles au travers d'une Commission Résidence Sociale organisée tout au long de l'année qui permettent de garantir la fluidité des orientations.

Les orientations vers la résidence sociale ont représenté **42,6 %** des sollicitations logement en 2025, soit **280** demandes d'orientation. Parmi elles, **70** personnes ont pu bénéficier d'un tremplin vers une solution résidentielle stable à partir d'une orientation du SIAO.

Motifs d'orientation

Les motifs les plus fréquents d'orientation vers la résidence sociale relèvent de la grande précarité : dormir à la rue (40 situations), sorties d'hébergement (37) ou sorties de dispositif asile (30). S'ajoutent des ruptures de parcours comme la fin d'hébergement chez des tiers (28) ou l'expulsion locative (27).

D'autres motifs, moins nombreux mais significatifs, renvoient à des situations spécifiques : sortie de détention, fin d'hospitalisation, violences familiales, arrivée récente en France ou logement inadapté.

Ces éléments confirment que la résidence sociale joue un rôle essentiel de stabilisation pour des publics confrontés à des ruptures multiples et à une forte vulnérabilité résidentielle.

La prévention des expulsions locatives

Un poste à la mesure de l'enjeu.

En 2025 : **30 500** ménages expulsés (+27% vs 2024) — Un **doublément** des expulsions en 10 ans

Contexte national

Au cours des dernières années, pour faire face à la forte hausse du nombre d'expulsions locatives, l'Etat a mis en place plusieurs plan d'actions interministériel de prévention des expulsions locatives.

La création des postes de chargé de mission PEX en mai 2021 dans le cadre de la sortie de crise sanitaire s'inscrit dans le troisième de ces plans d'actions interministériels. Ces postes créés à l'échelon national, déployés à l'échelle des départements sont parties intégrantes de la politique nationale de prévention des expulsions locatives portée par la DIHAL.

Dans le Haut-Rhin

Dans le Haut-Rhin, ce poste était porté à sa création par l'ADIL et la DDETSPP. Depuis mars 2025, le SIAO en association avec la DDETSPP en a repris la compétence.

Les missions de la chargée de mission de prévention des expulsions locatives du Haut-Rhin s'articulent autour :

- du développement des actions de coordination concernant le domaine de la prévention de l'expulsion locative
- du renforcement du partenariat dans le domaine de la prévention des expulsions locatives
- du développement des connaissances des partenaires dans ce domaine par le biais de formations

Ses missions s'inscrivent dans une logique partenariale impliquant les acteurs sociaux, juridiques et institutionnels du territoire.

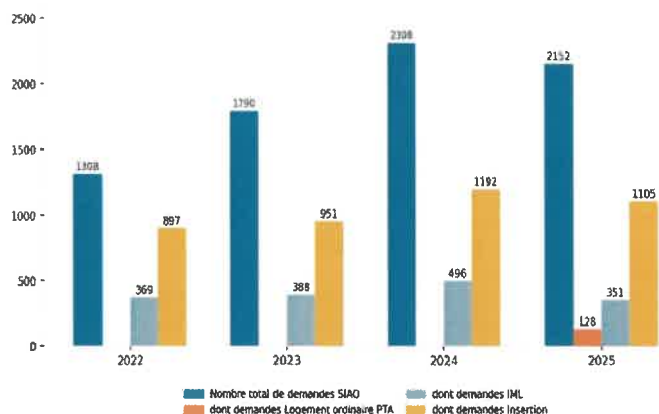
Perspectives 2026

Le poste étant durablement occupé depuis novembre 2025, l'année 2025 ne permet pas de dresser un constat réel de l'activité mise en œuvre. Elle a cependant permis une meilleure définition des missions et la définition des lignes directrices pour 2026 :

- La représentation du SIAO en COMED, CCAPEX, commissions de prévention des expulsions locatives des CCAS
- La mise en place de formations et d'outils de sensibilisation sur les thématiques de l'expulsion locative et de l'accès au logement
- Le pilotage de l'équipe mobile de prévention des expulsions locatives dans le parc privé
- La mise en œuvre d'actions visant à améliorer la coordination avec les partenaires (dont la rédaction de la nouvelle charte de prévention des expulsions locatives)
- Le positionnement en tant que personne ressource pour les professionnels de terrain et ménages concernés par une situation d'expulsion locative

L'hébergement en insertion

En 2025, **2152** demandes ont été enregistrées dans le logiciel SI-SIAO. Parmi celles-ci, **1105 ménages** (1 864 personnes) ont sollicité un hébergement en préconisation principale.



L'évolution du nombre de demandes totales SIAO depuis 2022 est en constante augmentation passant de 897 demandes en 2022 à 2 152 en 2025, soit une hausse de 65 %.

Nous observons la même tendance pour les demandes en insertion. Celles-ci passent de 897 en 2022 à 1 105 en 2025, soit une hausse globale de 23 %. Au 1er février 2026, parmi les demandes reçues en 2025, 158 ménages, représentant 289 personnes, sont toujours en attente d'un hébergement.

Caractéristiques démographiques des ménages demandeurs

Les demandes d'hébergement concernent davantage les hommes seuls, avec 523 demandes enregistrées, contre 243 pour les isolées femmes. L'analyse révèle une forte précarité résidentielle avec de nombreuses situations de rue et des ruptures fréquentes d'hébergement pour les hommes isolés :

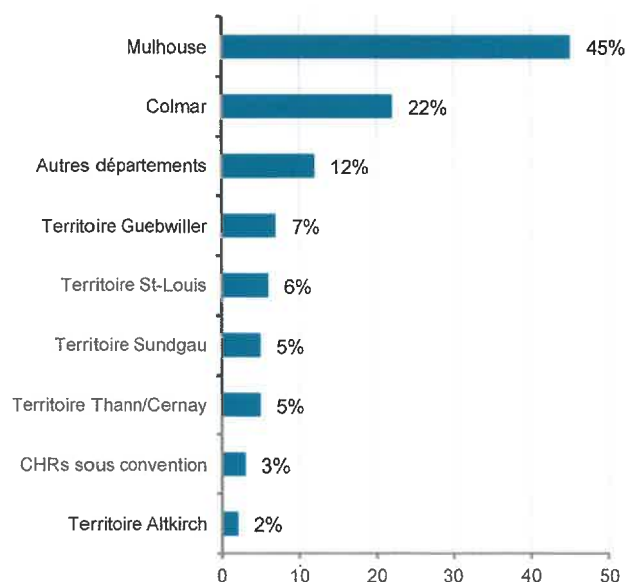
- 20% des hommes en demande dorment à la rue,
- 9% ne peuvent plus se maintenir dans l'hébergement de tiers.

119 familles (531 personnes), 158 familles monoparentales (437 personnes) et 60 couples (120 personnes) ont instruit une demande en insertion en 2025.

Répartition des demandes en fonction des ressources des ménages

L'analyse des ressources des ménages demandeurs d'hébergement met en évidence une forte précarité financière. 279 ménages perçoivent le RSA comme principale ressource, 75 ménages perçoivent l'AAH, 102 ménages ont des revenus d'activités et 28 ménages reçoivent l'Allocation de Solidarité Spécifique. L'onglet budgétaire n'a pas été renseigné pour 621 ménages.

Répartition des demandes enregistrées selon le secteur



Le secteur de Mulhouse représente environ 45 % des demandes. Il est suivi par Colmar, qui totalise près de 22 % des demandes.

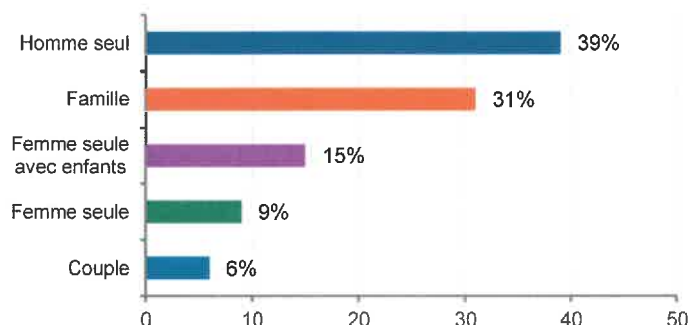
Les autres territoires enregistrent des volumes nettement plus faibles et relativement homogènes, chacun représentant moins de 6 % des demandes, notamment Saint-Louis, Guebwiller, Sundgau et Thann/Cernay. Le secteur d'Altkirch reste très marginal.

Par ailleurs, environ 12 % des demandes proviennent d'autres départements (131 ménages).

Typologie des ménages accueillis en hébergement

Au cours de l'année 2025, 148 personnes ont été accueillies soit 95 ménages dans les structures d'hébergement suite à une orientation en commission interne.

TYPLOGIES DES MÉNAGES ACCUEILLIS EN HÉBERGEMENT



Au total, 108 ménages, soit 207 personnes, n'ont pas été orientés vers une solution d'hébergement en 2025. Parmi eux :

- 38 ménages ont refusé la proposition,
- 70 ménages ont été refusés par la structure d'accueil.

Ces chiffres soulignent que, malgré la disponibilité des dispositifs, des obstacles subsistent, qu'ils soient liés aux besoins des ménages ou aux critères d'admission des structures.

Les hommes seuls représentent la part la plus importante des ménages accueillis (39 %), soit près de quatre ménages sur dix.

Les familles constituent le deuxième groupe le plus représenté (31 %), montrant que l'hébergement répond également à des besoins importants de ménages avec enfants.

Les femmes seules avec enfants représentent 15 % des ménages accueillis, soulignant la présence significative de familles monoparentales.

Les femmes seules comptent pour 9 % des accueils.

Enfin, les couples ne représentent que 6 % des ménages hébergés, ce qui en fait la catégorie la moins présente.

Dans l'ensemble, les personnes isolées (hommes et femmes seuls) représentent près de la moitié des ménages accueillis (48 %), tandis que les ménages avec enfants (familles et femmes seules avec enfants) constituent également une part importante (46 %).

Répartition des accueils par dispositif

La répartition par dispositif montre que la majorité des prises en charge s'effectue dans les CHRS, avec 56 % des accueils.

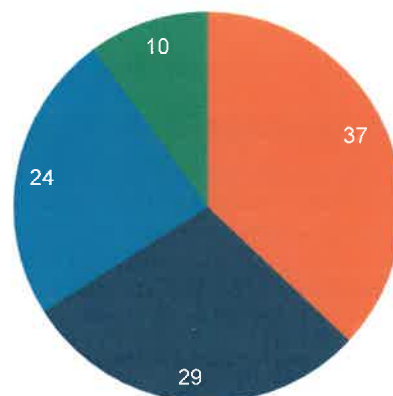
Les dispositifs ALT représentent ensuite 32 % des orientations, suivis par le dispositif de stabilisation avec 12 %.

La majorité des refus provient des structures d'accueil 65 %, contre 35 % des refus émanant des ménages.

Les principaux motifs côté structures sont « le dispositif inadapté au profil du ménage » et « le refus d'accueillir la personne ». Il s'agit principalement d'orientations pour lesquelles les préconisations du prescripteur ne correspondent pas à la situation ou aux attentes du ménage.

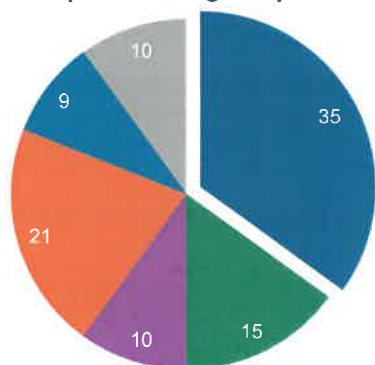
Du côté des ménages, les refus s'expliquent principalement par le fait d'avoir trouvé une autre solution. D'autres motifs, comme des conditions d'accueil inadaptées ou la situation géographique, traduisent des attentes spécifiques. Il est donc toujours important de bien informer les ménages des propositions qui pourraient leur être faites sur leurs choix premiers mais également sur l'ensemble du territoire.

Motif de refus par la structure en pourcentage



- Refus d'accueillir la personne
- Dispositif inadapté au profil du ménage
- Absence de place disponible
- La personne ne s'est pas présentée

Motif de refus par le ménage en pourcentage



- La personne a trouvé une autre solution
- La personne ne s'est pas présentée / Refus personne
- Ne correspond pas au besoin
- Refus de la proposition
- Conditions d'accueil inadaptées
- Éloignement géographique / Manque transports

Psychologues urgence et insertion

Le poste de psychologue au SIAO se décline sous 4 missions principales.

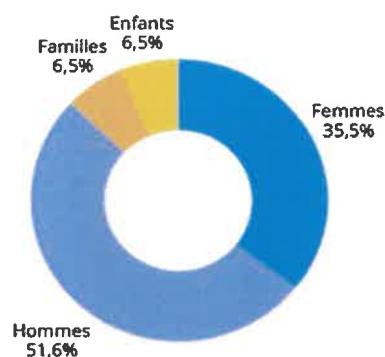
MISSIONS — Accompagnement en santé mentale et suivi psychologique

Dans ce cadre, des permanences ont été réalisées chaque semaine dans 3 structures d'hébergement d'urgence et un abri hivernal, ainsi qu'à l'Atelier à des fréquences plus variables.

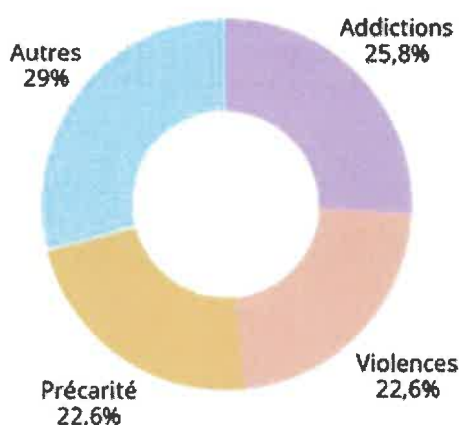
Au cours de ces permanences, des entretiens ont pu être réalisés, entretiens uniques, ponctuels en fonction de besoins précis ou suivis réguliers,

- 31 personnes ont été rencontrées en entretien (dont 10 suivis encore en cours à la fin 2025)
- 69 entretiens
- 27 non-présentations

TYPOLOGIE



MOTIFS



Par ailleurs, ces permanences ont également permis de faire émerger des moments de rencontre informels.

- 55 personnes ont été rencontrées de manière régulière
- 37 lors de l'Atelier
- 18 lors des permanences

Coordination et travail en réseau Afin de permettre la mise en place d'une coordination partenariale, un groupe d'intervention entre psychologues a été créé. Ce groupe, ayant pour objectif de favoriser le travail de réseau et d'élaborer un lieu d'échange/d'analyse des pratiques, accueille actuellement 5 participantes venant de 4 associations partenaires (ALSA, SURSO, APPUIS, ESPOIR) et se réunit tous les deux à trois mois en alternance sur Colmar et Mulhouse.

En outre, pour faciliter le lien avec les services de psychiatrie de secteur, une permanence a été mise en place dans un des hôtels, une fois toutes les deux semaines, avec une infirmière de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité Haut-Rhin Sud. Un lien régulier est entretenu avec deux autres infirmières de l'équipe intervenant dans les structures d'hébergement.

Formation et sensibilisation des professionnels : Intervention des psychologues à deux Matinales du SIAO "Santé Mentale" et "L'Addiction". Présence mensuelle en réunion d'équipe dans deux structures d'hébergement ainsi qu'en commissions SIAO (CAMU, situations complexes). Analyse fonctionnelle et soutien à la pratique auprès des travailleurs sociaux et chefs de service. Cela permet aux équipes de disposer d'un regard différent sur les situations abordées ainsi qu'un repérage psychopathologique.

Enfin, les psychologues réalisent des temps d'analyse fonctionnelle et de soutien à la pratique auprès des travailleurs sociaux, coordinateurs et chefs de service, des structures et des hôtels, afin de favoriser une réduction des conflits ainsi qu'une meilleure appréhension et prise en charge des personnes hébergées.

LE RÉFÉRENT JUSTICE :

UN SOUTIEN RENFORCÉ POUR LES PUBLICS EN FIN DE PEINE.

Aller vers ...



Le référent justice est chargé d'assurer la continuité des parcours des personnes sous main de justice, qu'il s'agisse de sorties sèches de détention, de parcours en semi-liberté, de transferts départementaux ou de situations nécessitant une coordination renforcée entre les acteurs judiciaires et sociaux.

Ce poste, désormais pleinement intégré au fonctionnement du SIAO, répond à un objectif central : encadrer les sorties de détention, anticiper les besoins d'hébergement et éviter les ruptures de prise en charge qui fragilisent les parcours.

L'enjeu est d'assurer une orientation cohérente dès la fin de peine, en tenant compte des obligations judiciaires, des vulnérabilités identifiées et des capacités d'autonomie de chaque personne.

En intervenant en amont et en structurant les relais nécessaires à la sortie, le référent justice contribue à réduire les facteurs de désinsertion qui, lorsqu'ils s'accumulent (absence de logement, isolement, absence de ressources) peuvent favoriser le risque de récidive.

Son action permet ainsi de sécuriser les trajectoires, de fluidifier les orientations et de renforcer la continuité entre le milieu fermé, le milieu ouvert et les dispositifs d'hébergement du territoire.

Au fil des années, la fonction s'est structurée autour d'un travail régulier avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), les établissements pénitentiaires, les opérateurs d'hébergement et les partenaires sociaux.

Cette coordination permet d'obtenir une lecture précise des situations, d'identifier les vulnérabilités en amont et de proposer des orientations adaptées aux contraintes judiciaires, aux obligations de suivi et aux besoins sociaux.

Le référent justice intervient ainsi à plusieurs niveaux :

- Repérage et analyse des situations en amont de la sortie
- Evaluation des besoins d'hébergement et des capacités d'autonomie
- Accompagnement des personnes sous main de justice de la détention au maintien en logement ou à défaut à l'accès à l'hébergement
- suivi des orientations afin de garantir la cohérence du parcours

Le référent Justice assure 20 mesures d'accompagnement vers le logement (AVDL Justice) tout au long de l'année.

Ce travail contribue à stabiliser des trajectoires souvent fragiles, à limiter les retours à la rue et à renforcer la continuité entre le milieu fermé, le milieu ouvert et les dispositifs d'hébergement.

En 2025, le SIAO a recueilli 144 demandes d'orientation post détention :

99 vers l'hébergement

23 demandes vers le logement

22 demandes vers une mesure d'accompagnement AVDL

Chaque mois, une Commission Justice se tient dans les locaux du SIAO.
Elle est animée par le référent justice, qui en assure la préparation, la conduite et le suivi.

Ce temps de travail partenarial permet d'examiner les situations des personnes sous main de justice, d'anticiper les sorties de détention, de coordonner les orientations d'hébergement et de garantir la continuité des parcours entre les services pénitentiaires et les dispositifs d'hébergement et de logement du territoire.

En parallèle de cette commission, des permanences mensuelles sont assurées au sein des établissements pénitentiaires du département. Elles permettent de rencontrer les personnes détenues en amont de leur sortie, de recenser les demandes d'hébergement et d'identifier les situations nécessitant une vigilance particulière.



Evolution du cadre judiciaire de l'année 2025...

Durant l'année 2025, le SIAO a dû s'adapter à plusieurs changements liés à la loi de confiance votée en 2021 et portée par Mr Éric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux.

Cette loi a modifié les fins de peine et a eu un impact direct sur les parcours de sortie de détention.

Elle prévoit notamment la systématisation de la semi-liberté pour favoriser la réinsertion, éviter les sorties sèches et rendre les parcours de sortie de détention plus fluides.

La loi a aussi revu le système des réductions de peine : fin des réductions automatiques, renforcement des réductions liées au comportement et surtout prise des réductions en une seule fois. Cela permet une meilleure lisibilité des dates de sortie, une anticipation plus fiable et une coordination plus cohérente entre les acteurs judiciaires et sociaux.

Face à l'augmentation des parcours de semi-liberté, le SIAO s'est rapproché des différentes instances judiciaires afin d'engager un travail commun et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'accompagnement, adaptées à ces trajectoires de fin de peine et engager de nouveaux objectifs pour 2026.

LE RÉFÉRENT JEUNES :

POUR UNE CONTINUITE DE PARCOURS DES JEUNES MAJEURS VULNERABLES.

Du CEJ-JR à O2R : une nouvelle dynamique pour la remobilisation des jeunes

Le Contrat d'Engagement Jeune – Jeune Rupture (CEJ-JR), mis en place en mars 2022 pour succéder à la Garantie Jeunes, s'adressait aux jeunes en rupture d'insertion : précarité, absence de logement, isolement, parcours ASE ou justice, sorties de détention, etc. Il exigeait un minimum d'autonomie et la capacité de justifier 20 h d'activité hebdomadaire.

Dans le Haut-Rhin, le dispositif reposait sur un réseau de 10 partenaires, coordonnés par l'Association SURSO, permettant d'accompagner les jeunes sur les questions d'hébergement, de santé, de mobilité ou d'insertion professionnelle.

Le CEJ-JR est désormais remplacé par le projet O2R – Remobilisation et Réinsertion, recentré sur un objectif clair : ramener les jeunes vers l'emploi.

Public concerné

Le public visé regroupe des jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande vulnérabilité :

- hébergement chez des tiers, squats, lieux non sécurisés ;
- violences intrafamiliales ou conjugales, ruptures familiales ;
- conflits avec les hébergeurs ;
- parcours marqués par l'ASE ou la justice.

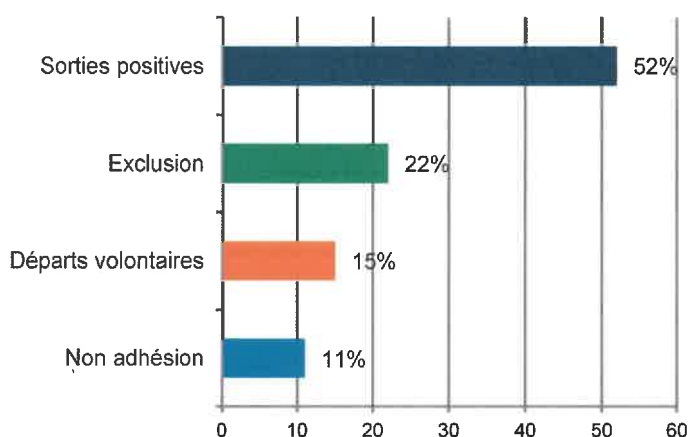
Ces situations fragilisent leur santé, leur stabilité et leur capacité à s'inscrire dans un parcours d'insertion.

Perspectives et axes de travail

- Rencontrer l'ensemble des MECS pour anticiper les fins de prise en charge et éviter les sorties « sèches ».
- Créer une commission jeunesse mensuelle au SIAO, réunissant tous les partenaires intervenant auprès des 18–25 ans.
- Renforcer la coordination inter-partenaire pour fluidifier les parcours et sécuriser les situations d'hébergement.
- Intégrer ces enjeux dans le nouveau cadre O2R, afin d'articuler remobilisation, stabilisation et accès à l'emploi.

Les jeunes accueillis à l'hôtel

MOTIFS DE SORTIE DES JEUNES DE L'HÔTEL



Durant l'année, 27 jeunes ont été accueillis à l'hôtel via le 115. Les jeunes étaient âgés de 19 à 25 ans avec une moyenne d'âge de 22 ans, 56% des jeunes étaient des hommes.

Parmi les 27 jeunes accueillis, 17 ont été identifiés comme étant Profil Jeune Rupture au moment de leur prise en charge à l'hôtel. Trois d'entre eux ont signé un CEJ-JR durant cette période. Pour les 14 autres, la signature d'un CEJ JR a eu lieu après leur sortie de l'hôtel.

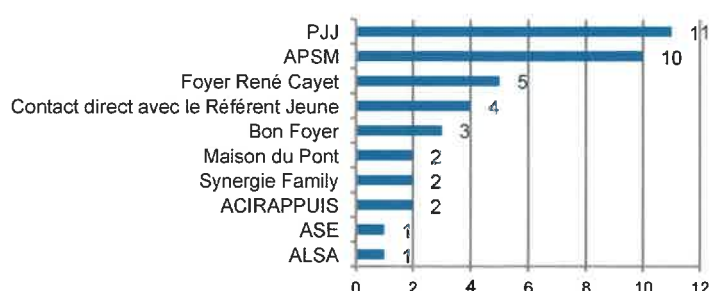
La majorité des jeunes (52%) ont bénéficié d'une sortie en hébergement et en logement montrant l'efficacité de l'accompagnement proposé.

Néanmoins, le cumul des sorties de type exclusion ou non-adhésion a atteint 33%, soit 1 jeune sur 3.

L'isolement à l'hôtel est souvent difficile pour des jeunes sans repère. Les départs volontaires (15%) traduisent un refus quant à eux des contraintes liées à l'hébergement.

Les jeunes rencontrés hors de l'hôtel

Nombre de jeunes orientés vers le référent jeunes par les structures



Les nouveaux partenariats développés ont été nombreux autant que les demandes d'accompagnements variées. Le développement du partenariat est essentiel pour proposer des accompagnements globaux adaptés. Il permet une meilleure prise en charge des jeunes accompagnés ainsi qu'une meilleure compréhension pour les partenaires des enjeux pour ces jeunes. Enfin, cela facilite la visibilité du poste de Référent jeunes et les échanges avec les différents services.

31 jeunes ont été orientés vers le référent Jeunes par les structures d'hébergement. Parmi eux, 18 ont pu bénéficier d'un hébergement ou d'un logement, 6 ont une demande SIAO toujours en cours, et pour 7 jeunes, le contact a été perdu, faute de nouvelles.

Enfin, pour rappel en 2024 une convention partenariale a été signée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour favoriser la continuité de parcours de jeunes en partance.

Le tiers lieu alimentaire : L'Atelier



Le pôle SIAO d'ACCES déploie une structure mobile innovante intervenant directement au sein des hôtels accueillant des personnes hébergées en urgence. Ce dispositif a pour objectif de répondre à des besoins essentiels du quotidien, en mettant à disposition des équipements adaptés permettant la préparation de repas chauds, souvent difficile dans ce type d'hébergement. Au-delà de l'aspect matériel, cette action vise également à rompre l'isolement des personnes accompagnées en créant des espaces de rencontre et d'échange favorisant la convivialité et le lien social.

Ce service est assuré par trois travailleuses sociales (dont 2 professionnels à mi temps) qui interviennent, tout au long de l'année, à bord d'un camping-car aménagé et équipé.

Elles assurent une présence quotidienne dans plusieurs hôtels situés en périphérie de Mulhouse et de Colmar, souvent éloignés des services de droit commun. Leur intervention permet non seulement d'apporter un soutien pratique, mais aussi d'identifier les besoins des personnes, de proposer une première écoute et, le cas échéant, d'orienter vers les dispositifs adaptés.

L'équipe mobile travaille en étroite articulation avec les travailleurs sociaux intervenant dans les hôtels ainsi qu'avec les écoutants du 115, garantissant ainsi une continuité dans l'accompagnement et une meilleure coordination des actions.

Ce partenariat favorise une prise en charge globale et cohérente des personnes hébergées, en tenant compte de la diversité de leurs situations et de leurs besoins.

Sur le terrain, quelles que soient les conditions climatiques, du grand froid hivernal aux épisodes de canicule, l'atelier est maintenu afin d'assurer une présence continue et un accompagnement sans interruption.

Le fonctionnement de l'Atelier dépend fortement des fluctuations des effectifs de personnes hébergées dans les hôtels partenaires. La fréquentation varie en fonction des orientations du 1 15 et des mouvements d'entrées et de sorties des ménages, ce qui implique une adaptation régulière des lieux et du rythme d'intervention.

En effet, certains sites peuvent connaître des périodes de faible participation, conduisant à une réorganisation des interventions, tandis que d'autres, comme le Première Classe à Morschwiller, présente une fréquentation stable et soutenue, où l'Atelier est pleinement investi.

Nombre de personnes concernées : **2448**

Nombre de passages : **144**

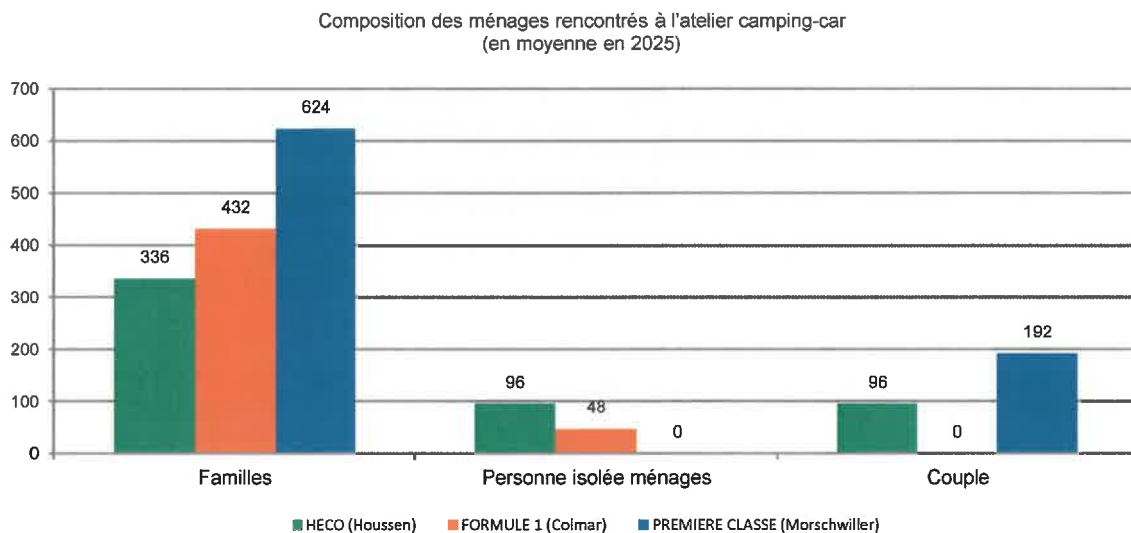
Nombre de repas préparés et partagés :
2592

Quand le camping-car s'installe, sur le parking d'un hôtel partenaire 115 pour la journée, c'est la promesse pour les personnes hébergées, de passer un moment hors de leur chambre, d'être accueillis pour un temps de convivialité et de renouer avec des habitudes du quotidien. Cuisiner est en effet une activité centrale dans la vie du foyer et de la famille. Or dans les hôtels, les chambres ne disposent pas de cuisine. Pour un parent, cuisiner un repas à l'atelier et l'offrir à sa famille, c'est jouer son rôle nourricier au sein de sa cellule familiale; rôle dont il est privé dans un hôtel. On constate à ce propos, qu'en 2025 les usagers de l'atelier sont majoritairement des familles (couples avec enfants ou monoparentales).

Le graphique présente la composition des ménages rencontrés à l'Atelier et constitue un indicateur essentiel pour comprendre la réalité sociale des publics hébergés dans les hôtels partenaires d'Accès 68.

Les données chiffrées y montrent une prédominance très marquée des familles, avec 624 personnes issues de ménages familiaux au Première Classe de Morschwiller, 432 au Formule 1 de Colmar et 336 au HECO de Houssen.

Même si les familles sont majoritaires, les couples et les personnes isolées demeurent présents, notamment au HECO qui accueille 96 personnes isolées et 96 personnes en couple (moyenne par An), ainsi que le Première Classe avec 192 personnes en couple et 48 personnes seules.

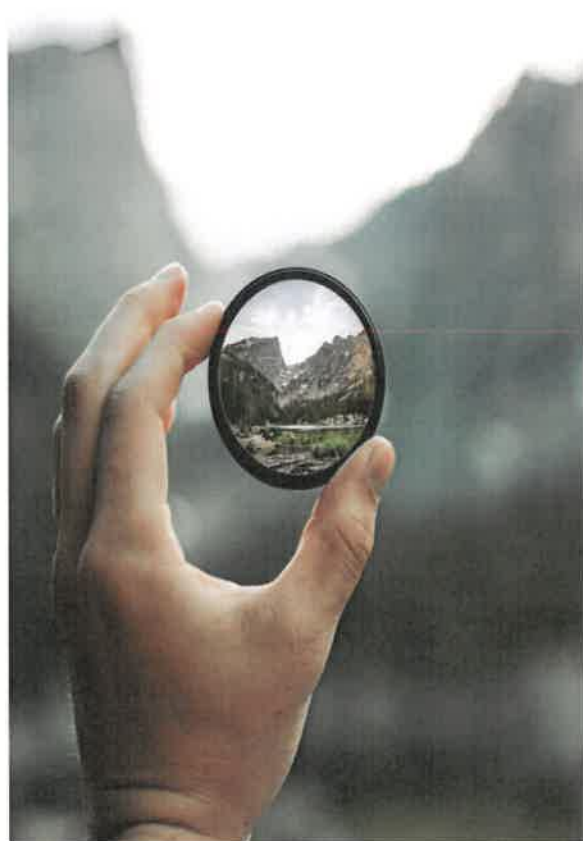


Les interactions familiales qui émergent lors des activités collectives ne sont pas anecdotiques : elles sont la traduction concrète de la population majoritairement hébergée. Elles montrent combien l'Atelier est un espace de respiration, où les ménages peuvent momentanément mettre à distance les contraintes de l'hébergement en hôtel pour retrouver du lien social dans un cadre sécurisant et bienveillant.

L'Atelier, dans ce contexte, joue un rôle essentiel. Il devient un espace où les familles, souvent épuisées et inquiètes, trouvent un moment de répit, de soutien et d'échanges.

L'observation sociale

La démarche



L'objectif de l'observatoire du sans-abrisme est avant tout de mieux comprendre la situation des personnes en situation de sans abris sur notre territoire. Il permet de recueillir des données pour analyser qui sont ces publics, mais aussi comment leur situation évolue dans le temps.

Cette évolution est souvent liée à différentes causes : bien entendu, les parcours de vie individuels, mais aussi des facteurs plus larges, comme des crises économiques ou des situations d'instabilité internationale, qui augmente le nombre de personnes en demande de mise à l'abri.

Depuis 2022, plusieurs partenaires sont mobilisés pour ce travail : les structures d'hébergement d'urgence, les accueils de jour, les CCAS, ainsi que les équipes de maraude, en lien avec le SIAO.

Ensemble, nous réalisons un recensement deux fois par an, aux dates symboliques du 31 mars et du 31 octobre dates de fin et de début de période hivernales.

Ce recensement prend en compte différentes situations chez les personnes :

- Les personnes vivant à la rue ou en squat,
- Les personnes hébergées temporairement chez des tiers et repérées par les accueils de jour,
- Les personnes accueillies en hébergement d'urgence non pérenne
- Les personnes hébergées à l'hôtel.

Au 31 octobre 2025 : 727 personnes ont été recensées.

Les personnes hébergées

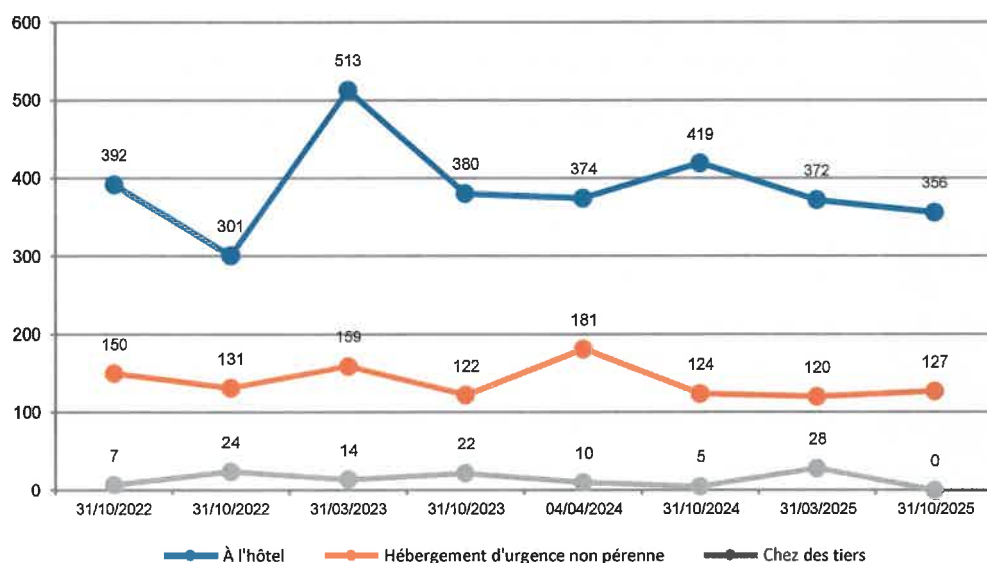
Dans le graphique ci-dessous on observe l'évolution du nombre de personnes hébergées entre 2022 et 2025, selon trois types de situations : l'hébergement à l'hôtel, l'hébergement d'urgence non pérenne et l'hébergement chez des tiers.

Le premier élément marquant concerne l'hébergement à l'hôtel, qui reste le dispositif le plus utilisé. On observe une forte hausse jusqu'à un pic en mars 2023 avec 513 personnes correspondant aux arrivées des ménages syriens en provenance de Guyane. Le dernier recensement d'octobre 2025 indique 356 personnes, soit une diminution de 31 % par rapport au pic de 2023.

Concernant l'hébergement d'urgence non pérenne, les chiffres sont globalement stables sur toute la période. Ils oscillent autour de 120 à 150 personnes. Cela montre la stabilité du dispositif dans sa capacité d'accueil.

Enfin 28 personnes sont hébergées chez des tiers lors du dernier recensement. Il est à préciser que seules celles qui ont été rencontrées dans le cadre des accueils de jour ou des maraudes ont été comptabilisées. Le chiffre recensé est ainsi moindre que la réalité.

Les personnes hébergées · 2022–2025



513

PIC HISTORIQUE
personnes à l'hôtel - 31/03/2023

356

DERNIER RECENSEMENT
personnes à l'hôtel - 31/10/2025

-31%

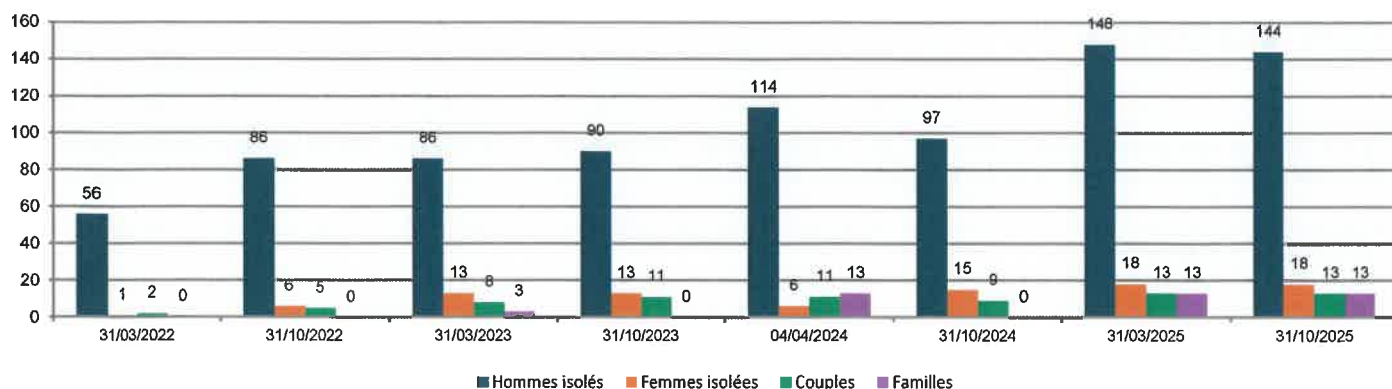
ÉVOLUTION DEPUIS PIC
par rapport à 03/2023

Les ménages sans solution

Le graphique ci-après présente l'évolution des ménages sans solution entre 2022 et 2025, en distinguant les différents profils : hommes isolés, femmes isolées, couples et familles.

Le premier constat, très marquant, concerne les hommes isolés. Ils représentent de très loin la majorité des ménages sans solution sur toute la période. Leur nombre augmente fortement : on passe de 56 personnes en mars 2022 à 144 en octobre 2025. Cela représente une hausse de plus de 150 %, ce qui traduit une forte augmentation pour ce public. La mise en œuvre du turn-over a permis à un plus grand nombre de personnes d'appeler et de se manifester comme une personne sans abri. Cette organisation non optimale permet de rendre plus visible le nombre de personnes sans solution.

Les ménages sans solution · 2022–2025

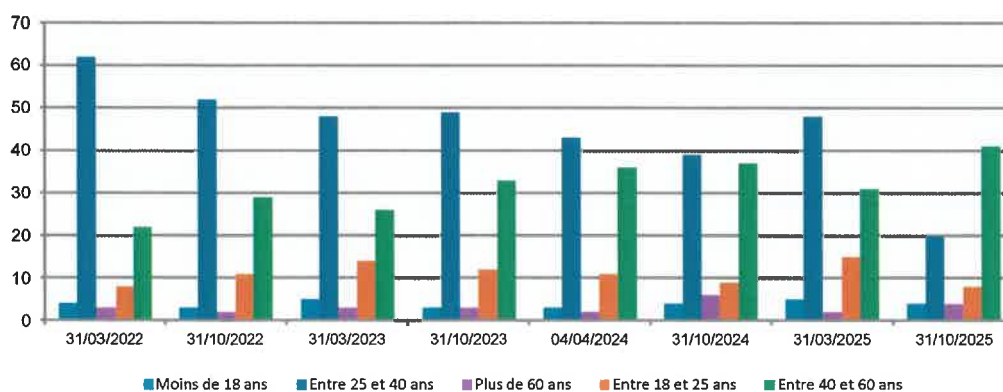
**144**HOMMES ISOLÉS
oct. 2025 · +157% vs 2022**18**FEMMES ISOLÉES
oct. 2025 · +1700% vs 2022**13**FAMILLES
dont 10 enfants · oct. 2025**148**PIC HOMMES ISOLÉS
oct. 2024

Concernant les femmes isolées, même si le nombre reste plus faible la progression est encore plus importante en proportion. On passe de 1 personne en 2022 à 18 en 2025. Cela montre une montée en puissance de ce public notamment de femmes en demande d'asile.

Pour les couples, les effectifs restent faibles et relativement stables dans le temps, sans évolution majeure.

En ce qui concerne les familles, on observe une augmentation progressive. Elles restent peu nombreuses, avec 13 familles recensées en octobre 2025, mais cela implique la présence d'enfants, ce qui renforce les enjeux liés à leur vulnérabilité.

Répartition par tranche d'âge des personnes sans solution · 2022–2025

**25–40 ans**TRANCHE DOMINANTE
Entre 30% et 49% selon les périodes**31%→41%**40-60 ANS EN HAUSSE
Entre mars 2022 et oct. 2025**219**TOTAL SANS SOLUTION
personnes · oct. 2025 (pic)

Le graphique ci-dessus présente la répartition par tranche d'âge des personnes sans solution entre 2022 et 2025.

Le nombre de personnes sans solution a fortement augmenté sur la période avec un pic à 182 ménages soit 219 personnes en octobre 2025.

La tranche des 25–40 ans est dominante sur la période. Elle représente entre 30 % et près de 50 % des personnes sans solution selon les moments. Dans le dernier recensement c'est la part des 40-60 ans qui domine avec 41 % en 2025.

Les jeunes de 18 à 25 ans restent présents mais dans des proportions plus faibles et relativement stables dans le temps.

Les mineurs, quant à eux, représentent 13 % du nombre de personnes sans solution et continue d'être notre préoccupation première.

Enfin, les personnes de plus de 60 ans restent peu nombreuses.

Le service public de la rue au logement (SPRULO)

Le service public « de la rue au logement » a pour objectif de structurer, à l'échelle de chaque territoire, une coordination renforcée et des dispositifs adaptés afin de favoriser un accès rapide et durable au logement.

À ce titre, depuis 2022 dans le Haut-Rhin, un comité stratégique, présidé par le Préfet ou son représentant, est chargé de définir et de valider la feuille de route annuelle.

Le bilan de l'année 2025 met en évidence un niveau d'avancement globalement satisfaisant des actions engagées :
L'axe 1, relatif au développement de l'observation sociale et au renforcement de la communication des données à destination de l'Etat et des partenaires, est pleinement réalisé. Il s'est concrétisé par l'envoi de cinq newsletters depuis août 2025, la conduite de deux campagnes de recensement (31 mars et 30 octobre 2025) ainsi que l'organisation d'une revue des indicateurs le 8 décembre 2025.

L'axe 2, portant sur la structuration des instances et l'organisation du SPRULO, notamment à travers la finalisation des conventions tripartites, est en cours de mise en œuvre. Les conventions sont actuellement en cours de signature, avec une finalisation attendue en 2026.

L'axe 3, consacré au renforcement de la coopération avec les bailleurs sociaux, est réalisé. Il se traduit notamment par leur participation aux commissions de la plateforme territoriale d'accompagnement (PTA) et par le développement d'une coopération avec la DDFIP visant à accélérer l'obtention des avis d'imposition, avec une nouvelle convention prévue en avril 2026.

Enfin, l'axe 4, dédié au développement de l'interconnaissance et des compétences des acteurs, est également réalisé. Il s'est traduit par l'organisation de quatre matinées du SIAO en 2025, douze formations PTA, vingt-cinq formations relatives au SI SIAO et aux dispositifs, ainsi que quatre formations consacrées à l'évaluation.

Axe 1 - Amplifier l'observation sociale du territoire et la communication sur les données en direction de l'Etat et des partenaires

Réalisé

- 5 newsletters envoyées depuis août 2025
- Recensement réalisé le 31/03 et le 30/10/2025
- Revue des indicateurs le 8 décembre 2025

Axe 2 - Poursuivre la mise en œuvre de instances et l'organisation du SPRULO et en particulier finaliser la signature des conventions tripartites partenariales

Courant 2026

- Conventions tripartites en cours de signature en 2026

Axe 3 - Développer la coopération avec les bailleurs sociaux en particulier dans le cadre du déploiement de la plateforme territoriale d'accompagnement

Réalisé

- Les bailleurs sociaux présents en commission PTA
- Coopération avec la DDFIP pour l'obtention accélérée des avis d'imposition, nouvelle convention en signature en avril 2026

Axe 4 - Développer l'interconnaissance et les compétences des acteurs

Réalisé

- 4 Matinales du SIAO en 2025
- 12 formations PTA
- 25 formations SI SIAO et « Dispositifs »
- 4 formations « Evaluations »

Le SPRULO et ses instances de coordination

1

Comité
stratégique SIAO

52

commissions
internes

355

ménages
orientés

52

partenaires
invités

11

commissions
situations complexes

45

situations
étudiées en commission complexes

11

commissions
PTA

32

CAMU Mulhouse · Colmar
Saint-Louis · Altkirch
+ 1 départementale

CAMU — Coordination des acteurs Maraude et Urgence

Veille sociale, maraudes, accueils de jour, 115

FRÉQUENCE

OBJECTIFS

- Assurer une veille sociale
- Repérer les situations de vulnérabilité
- Coordonner et harmoniser les pratiques

COMPOSITION

Accueils de jour · SIAO · Urgence · Maraudes · CCAs/CaA
Santé mentale · Missions locales · SIAO

Commission interne

Instance décisionnelle et départementale · 52 commissions en 2024

FRÉQUENCE

Rencontres hebdomadaires

OBJECTIFS

- Traiter les demandes d'hébergement insertion et de logement accompagné
- Orienter vers les places disponibles

COMPOSITION

SIAO · DDETSPP · Associations AHI

Commission des situations complexes

Accès ou maintien en logement complexe, de façon cumulative ou non

FRÉQUENCE

Rencontres mensuelles

OBJECTIFS

Étudier collectivement les situations complexes au regard du maintien ou de l'accès dans le logement ou l'hébergement

COMPOSITION

Structures AHI · EMPP · Services tutélaires · SIAO · ODETSPP

Revue périodique

Rencontre SIAO structure d'hébergement pour les parcours longs

FRÉQUENCE

À la demande

OBJECTIFS

- Explorer des pistes d'orientation face aux problématiques exposées
- Identifier les situations les plus complexes pour traitement en commission partenariale

COMPOSITION

Gestionnaires AHI · SIAO

Plateforme territoriale d'accompagnement

Dernière née des instances du SPRULO — commission partenariale et réseau d'acteurs liés au logement pour les ménages disposant d'une autonomie suffisante mais nécessitant un soutien.

FRÉQUENCE

Rencontres mensuelles à Mulhouse ou à Colmar

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès au logement des publics en situation précaire et suivre leur parcours
- Proposer des mesures d'accompagnement en fonction des besoins
- Nouer des partenariats avec les bailleurs sociaux

COMPOSITION

Acteurs AHI · Bailleurs sociaux · DDETSPP · SIAO

Focus sur la Plateforme territoriale d'accompagnement (PTA)

Objectifs de la PTA :

Inscrite dans l'instruction du 31 mars 2022, elle vise à :

- Faciliter et accélérer l'accès au logement ordinaire pour les personnes en situation de précarité
- Coordonner les partenariats avec les bailleurs sociaux,
- Animer la commission logement PTA
- Orchestrer les mesures d'accompagnement en lien avec les besoins repérés
- Assurer une veille à l'issue de la mesure d'accompagnement pour sécuriser le parcours logement

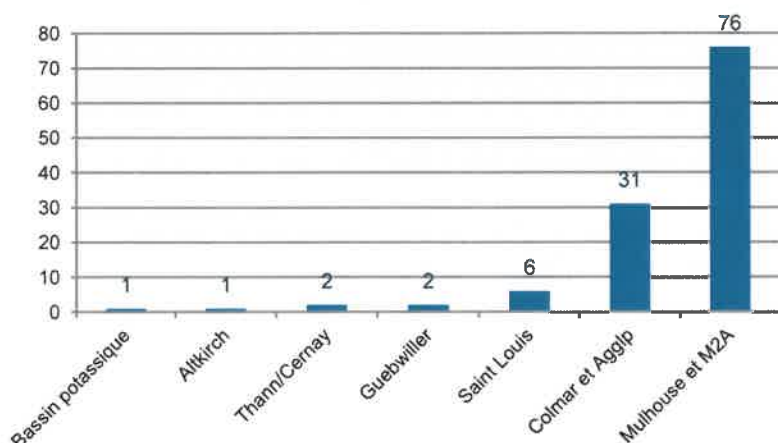
Les chiffres :

11 commissions logement, présence systématique des bailleurs sociaux.
129 demandes reçues et traitées, concernant 114 ménages différents.
93 demandes favorables, labellisées SPRULO
19 dossiers reportés
7 dossiers ne relevaient pas de la PTA
6 dossiers non étudiés : propositions faites entre le dépôt de la demande et la commission, ou changement de projet
3 dossiers réorientés vers de l'hébergement

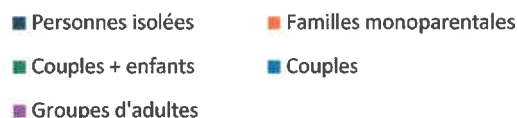
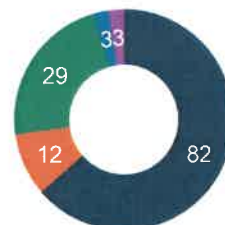
Secteurs géographiques souhaités

Sans surprise, le secteur de Mulhouse et M2A concentre la très grande majorité des demandes, avec 76 ménages, soit près des deux tiers des souhaits exprimés. Colmar et son agglomération arrivent en deuxième position avec 31 ménages. Les secteurs de Colmar et Mulhouse (9) et Saint Louis (6) représentent une demande plus modeste, tandis que Guebwiller, Thann/Cernay, Altkirch et le Bassin potassique restent des destinations très peu sollicitées, avec 1 à 2 ménages chacun. Ces résultats témoignent d'une forte attractivité du territoire mulhousien, qui demeure le secteur de référence pour les ménages en demande de logement.

Secteurs géographiques souhaités



Composition des ménages étudiés en PTA

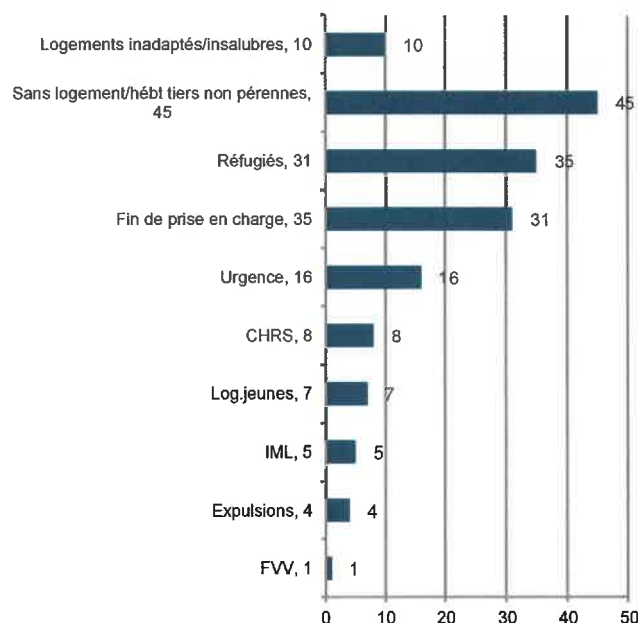


Motifs des demandes :

L'analyse des motifs de demande révèle une grande diversité des situations, avec une nette prédominance des situations sans logement ou hébergement chez des tiers non pérennes, qui constituent le premier motif avec 45 ménages. Viennent ensuite les fins de prise en charge (35) et les réfugiés (31), témoignant de la part importante de publics en sortie de dispositif ou issus de parcours migratoires.

Les situations d'urgence (16) et les sorties de CHRS (8) représentent également une part significative des demandes, auxquelles s'ajoutent les situations plus spécifiques telles que les logements inadaptes ou insalubres (10), les sorties de logements jeunes (7) ou d'IML (5).

Enfin, les expulsions (4) et les situations de femmes victimes de violences (1) complètent ce tableau, rappelant la nécessité d'une réponse adaptée à chaque profil de vulnérabilité.



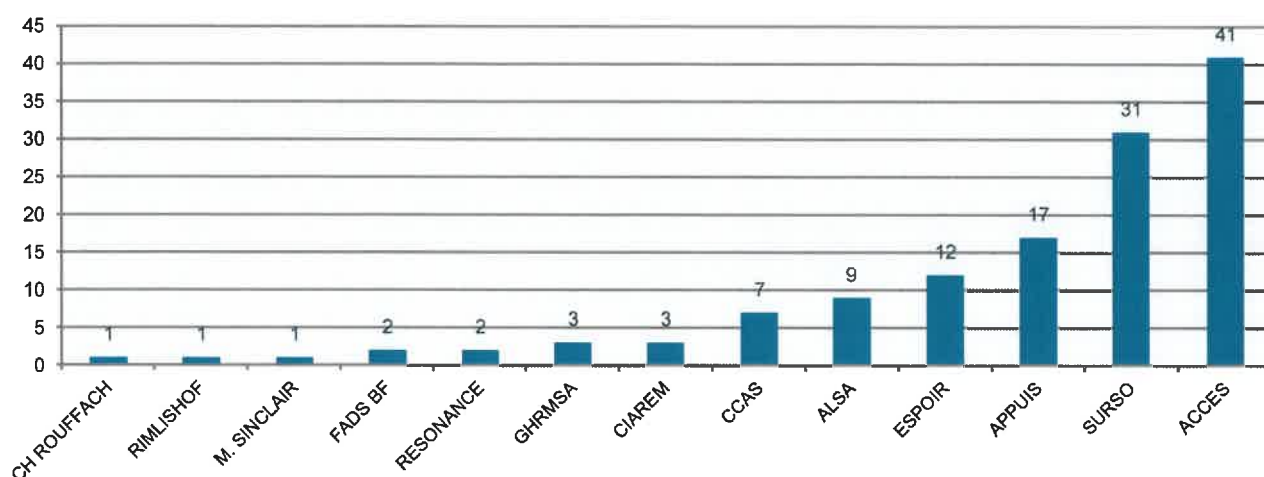
Prescripteurs et demandes orientées vers la PTA

Les orientations vers la PTA sont portées par un réseau varié de prescripteurs, avec une concentration marquée sur trois acteurs principaux. ACCES se distingue nettement comme premier prescripteur avec 41 demandes, suivi de SURSO (31) et APPUIS (17), qui ensemble représentent plus des deux tiers des orientations.

ESPOIR (12) et ALSA (9) constituent un deuxième groupe de prescripteurs actifs, tandis que les CCAS (7) et CIAREM (3) jouent un rôle plus ponctuel.

Les autres structures — GHRMSA, Résonance, FADS BF, M. Sinclair, Rimlishof et le CH Rouffach — contribuent de façon marginale avec 1 à 2 orientations chacune, témoignant néanmoins d'une diversité des canaux d'accès à la PTA.

Prescripteurs et nombre de demandes orientées vers la PTA



Typologie des ménages entrés en logement en 2025 via la PTA

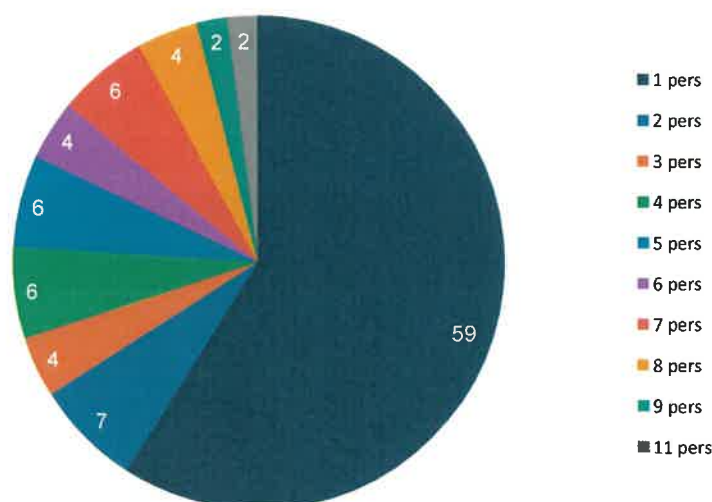
Les ménages accédant au logement via la PTA en 2025 sont très majoritairement composés de personnes isolées, qui représentent 59 % des entrées.

Les ménages de 2 personnes constituent le deuxième groupe avec 7 %, suivis des ménages de 4, 5 et 7 personnes (6 % chacun), qui reflètent la présence de familles de taille moyenne à grande dans le dispositif.

Les ménages de 3 et 6 personnes (4 % chacun) ainsi que ceux de 8 personnes (4 %) complètent le tableau, tandis que les très grandes familles de 9 et 11 personnes restent marginales avec 2 % chacune, mais illustrent la capacité de la PTA à accompagner des situations familiales complexes nécessitant des logements adaptés.

La durée moyenne d'attente des ménages entrés en logement a été de 2,6 mois.

Typologie des ménages entrés en logement en 2025 via la PTA
(Nombre de personnes / ménage)



La formation

242

salariés
formés

4

Matinales
du SIAO

12

formations
PTA

25

formations
SI-SIAO

4

formations
Évaluations

Formations SI-SIAO et Dispositifs

25 formations destinées aux travailleurs sociaux et professionnels du Haut-Rhin souhaitant réaliser des demandes d'hébergement/logement d'insertion pour les personnes accompagnées.

Trois profils de formation proposés :

- Utilisateur Premier Accueil — comprendre les critères d'accès aux dispositifs et faire des préconisations adaptées
- Gestionnaire Local — gérer une structure sur le système d'information
- Utilisateur Hébergement — enregistrer les demandes et proposer des préconisations

Formations « Évaluation et préconisation dans le cadre du SPRULO »

4 formations maintenues en 2025 pour les professionnels de l'AHl (Accueil, Hébergement, Insertion).

Ces formations favorisent l'harmonisation des pratiques autour de l'évaluation et du diagnostic, préalable incontournable au déploiement du SPRULO.

Coût entièrement pris en charge par l'État.

Formations PTA — Plateforme Territoriale d'Accompagnement

12 formations organisées dans le cadre de la Plateforme Territoriale d'Accompagnement pour accompagner les acteurs du territoire dans leurs pratiques partenariales.

Les Matinales du SIAO

Rencontres thématiques bimestrielles ouvertes à l'ensemble des partenaires du SIAO, permettant de partager des connaissances et de renforcer l'interconnaissance entre acteurs.

4 matinales organisées en 2025 sur les thématiques suivantes :

- 01 - Le parcours de la demande d'asile
- 02 - L'observatoire du sans-abrisme
- 03 - Bilan du SPRULO
- 04 - La santé mentale et les addictions

En 2025, ce sont 242 salariés partenaires qui ont été formés par le SIAO.

En conclusion :

L'année 2025 a confirmé l'augmentation des besoins en matière d'hébergement et d'accompagnement sur le territoire du Haut-Rhin. Les sollicitations du 115, les demandes d'hébergement et les situations de grande précarité continuent de progresser, dans un contexte où les solutions disponibles restent limitées.

Face à ces difficultés, le SIAO a poursuivi ses missions de coordination, d'orientation et d'accompagnement en s'appuyant sur l'engagement de ses équipes et de l'ensemble de ses partenaires. L'année a notamment été marquée par le développement de la Plateforme Territoriale d'Accompagnement, le renforcement des dispositifs d'accès au logement, l'arrivée de nouveaux professionnels au sein de l'équipe et la mise en place de nouvelles actions en faveur de publics spécifiques.

Au-delà des chiffres, 2025 rappelle surtout que derrière chaque demande se trouve une personne, une famille ou un parcours de vie souvent marqué par de nombreuses ruptures. L'enjeu reste de proposer des réponses adaptées tout en favorisant, chaque fois que possible, l'accès à des solutions durables d'hébergement ou de logement.

Les défis restent nombreux pour les années à venir, mais les coopérations développées sur le territoire, la mobilisation des partenaires et les outils mis en place constituent des leviers essentiels pour poursuivre cette mission au service des personnes les plus vulnérables.

Le SIAO poursuivra en 2026 son travail de coordination et d'accompagnement afin de contribuer, aux côtés de l'ensemble des acteurs du territoire, à rendre les parcours plus fluides et les réponses plus adaptées aux besoins des ménages.

Dans le cadre du comité stratégique, voici les axes de la feuille de route 2026 validés par le Préfet :

AXE 1 — Poursuite du déploiement des outils du SPRULO

- Inscrire le fonctionnement local dans le cadre posé par la DIHAL : convention pluriannuelle SIAO, conventions tripartites partenariales
- Développer les revues périodiques pour réduire les prises en charge de longue durée
- Contribuer au déploiement du module offre du SI-SIAO et élargir son socle vers d'autres dispositifs (LHSS, LAM, ACT, autres dispositifs de premier accueil)

AXE 2 — Développer le maillage territorial au bénéfice des publics vulnérables

- Engager une démarche locale de rapprochement avec les acteurs de l'ASE
- Contribuer à l'accompagnement vers l'emploi des personnes inscrites dans les dispositifs d'hébergement et de logement accompagné
- Développer la coopération avec les finances publiques pour obtenir plus rapidement les avis d'imposition nécessaires à la complétude du dossier de demande de logement social
- Améliorer la coordination des interventions à destination des personnes placées sous main de justice : convention placement extérieur, traitement partenarial des situations complexes, mobilisation des places fléchées justice
- Contribuer à la structuration des parcours hébergement-logement des femmes victimes de violence

Glossaire

AAH	ALLOCATION D'ADULTE HANDICAPE
ACCES	ASSOCIATION CHRETIENNE DE COORDINATION D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE
AHI	ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION
ALT	ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE
APSM	ASSOCIATION PREVENTION SPECIALISEE MULHOUSE
ARE	AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI
ASE	AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
ASLL	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT
AVDL	ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT
BOP	BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME
CADA	CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE
CAES	CENTRE D'ACCUEIL ET D'EVALUATION DES SITUATIONS
CAMU	COORDINATION DES ACTEURS MARAUDE URGENCE
CAVA	CENTRE D'ADAPTATION A LA VIE ACTIVE
CCAS	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CHRS	CENTRE D'HEBERGEMENT ET REINSERTION SOCIALE
CEJ-JR	CONTRAT ENGAGEMENT JEUNES - JEUNES EN RUPTURE
CPH	CENTRE PROVISoire D'HEBERGEMENT
CPIP	CONSEILLER PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION
CPML	CENTRE PENITENTIAIRE MULHOUSE LUTTERBACH
CSAPA	CENTRE DE SOIN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE
DA	DEMANDEUR D'ASILE
DAHO	DROIT A L'HEBERGEMENT OPPOSABLE
DALO	DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE
DDETSPP	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
DNA	DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL (POUR DEMANDEURS D'ASILE)
DNP	DEMANDES NON POURVUES
FADS	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT
EMPP	EQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRECARITE
ETP	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
FVV	FEMME VICTIME DE VIOLENCE

Glossaire

FJT	FOYER JEUNES TRAVAILLEURS
HUDA	HEBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE
IML	INTERMEDIAIRE LOCATIVE
LHSS	LITS HALTE SOINS SANTE
MECS	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL
MNA	MINEURS NON ACCOMPAGNES
PE	PLACEMENT EXTERIEUR
PJJ	PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
RSA	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
SIAO	SERVICE INTEGRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
SI-SIAO	SYSTEME INFORMATIQUE DU SIAO
SPADA	STRUCTURE PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE
SPIP	SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION
SPRULO	SERVICE PUBLIC DE LA RUE AU LOGEMENT
STEMO	SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF MILIEU OUVERT
SURSO	SERVICE D'URGENCE SOCIALE
UE	UNION EUROPEENNE
UK	UKRAINE



